Rapport sur les plans et les priorités

Agriculture et Agroalimentaire Canada

2015-2016

L'honorable Gerry Ritz, C.P., député,
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, (2015)

Version électronique disponible à l'adresse
www.agr.gc.ca

Numéro de catalogue du gouvernement du Canada : A1-9/2015F-PDF
Numéro international normalisé du livre : 1494-2089
Numéro d'Agriculture et Agroalimentaire Canada : 12320F

Table des matières

Message du Ministre 1

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation 3

Profil de l'organisation 3

Contexte organisationnel 4

Dépenses prévues 11

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental 14

Tendances relatives aux dépenses du Ministère 15

Budget des dépenses par crédit voté 16

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique 17

Résultat stratégique 1 : Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels compétitif et axé sur le marché qui gère les risques de manière proactive 17

Programme 1.1 : Gestion des risques de l'entreprise 17

Sous-programme 1.1.1 : Agri-stabilité 19

Sous-programme 1.1.2 : Agri-investissement 21

Sous-programme 1.1.3 : Agri-relance 22

Sous-programme 1.1.4 : Agri-protection 24

Sous-programme 1.1.5 : Agri-risques 25

Sous-programme 1.1.6 : *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* 27

Sous-programme 1.1.7 : *Loi canadienne sur les prêts agricoles* 29

Programme 1.2 : Accès aux marchés, négociations, compétitivité du secteur, et systèmes d'assurance 30

Sous-programme 1.2.1 : Croissance du commerce et des marchés 32

Sous-programme 1.2.2 : Mobilisation et développement du secteur 34

Sous-programme 1.2.3 : Développement des marchés 35

Sous-programme 1.2.4 : Systèmes d'assurance 37

Sous-programme 1.2.5 : Programmes à frais partagés fédéraux-provinciaux-territoriaux reliés au développement des marchés et à la compétitivité 39

Sous-programme 1.2.6 : Lutte antiparasitaire : Programme de pesticides à usage limité 40

Sous-programme 1.2.7 : Lutte antiparasitaire : Programme de réduction des risques liés aux pesticides 41

Sous-programme 1.2.8 : Le programme relatif aux coûts de transition de la Commission canadienne du blé..... 43

Programme 1.3 : Conseil des produits agricoles du Canada 44

Résultat stratégique 2 : Un secteur innovateur et durable de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriel 47

Programme 2.1 : Sciences, innovation, adoption et durabilité 47

Sous-programme 2.1.1 : Un secteur innovateur et durable appuyé par la science 50

Sous-programme 2.1.2 : Recherche accélérant l'innovation 52

Sous-programme 2.1.3 : Recherche, développement et transfert des connaissances..... 53

Sous-programme 2.1.4 : Appui à la commercialisation et l'adoption 55

Sous-programme 2.1.5 : Programmes à frais partagés fédéraux-provinciaux-territoriaux reliés à la recherche, à l'adoption et à la commercialisation 56

Sous-programme 2.1.6 : Programmes à frais partagés fédéraux-provinciaux-territoriaux reliés à l'environnement 57

Sous-programme 2.1.7 : Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture 59

Programme 2.2 : Capacité de l'industrie..... 60

Sous-programme 2.2.1 : Service de médiation en matière d'endettement agricole 61

Sous-programme 2.2.2 : Favoriser le développement des entreprises.... 62

Sous-programme 2.2.3 : Programmes à frais partagés fédéraux-provinciaux-territoriaux reliés à l'adaptabilité et à la capacité de l'industrie 64

Sous-programme 2.2.4 : Pâturages communautaires..... 65

Sous-programme 2.2.5 : Infrastructure hydraulique 66

Sous-programme 2.2.6 : Le Programme d'utilisation du port de Churchill..... 68

Sous-programme 2.2.7 : Programme canadien d'adaptation agricole 69

Programme 2.3 : Agence canadienne du pari mutuel 70

Programme 3.1 : Services internes 72

Section III : Renseignements supplémentaires 75

État des résultats prospectif 75

Tableaux de renseignements supplémentaires 77

Dépenses fiscales et évaluations 77

Section IV : Coordonnées de l'organisation 79

Annexe : Définitions 81

Notes de fin de document 85

Message du ministre

L'industrie agroalimentaire du Canada est une puissance économique qui constitue plus de 50 milliards de dollars de nos exportations, fournit un emploi sur huit et représente presque 7 % de notre produit intérieur brut, tout en fournissant des produits alimentaires nutritifs, salubres et novateurs aux consommateurs du Canada et d'ailleurs dans le monde. En ma qualité de ministre, je suis fier de promouvoir ce secteur dynamique.

Comme la moitié de la production agricole du Canada est exportée, le commerce est essentiel à une solide production agricole et à une économie dynamique. Nous continuerons de travailler en collaboration avec l'industrie sur notre ambitieux programme commercial, y compris les accords de libre-échange avec les principaux marchés comme l'Europe et la Corée du Sud, tout en éliminant les obstacles afin de garder le commerce ouvert et fondé sur la science.

L'industrie céréalière du Canada représente environ la moitié de notre commerce agroalimentaire. Nous avons entrepris un programme ambitieux visant à aider l'industrie à prospérer dans l'environnement commercial actuel, en commençant par donner aux producteurs de grains de l'Ouest le libre choix en matière de commercialisation, et en adoptant une loi sur le transport ferroviaire de sorte à veiller à ce que nos grains de premier ordre soient expédiés à nos clients à l'étranger d'une manière prévisible et sans retard. Nous continuerons d'appuyer un secteur des grains concurrentiel grâce à la *Loi sur la modernisation de l'industrie des grains au Canada*, en encourageant l'innovation par l'actualisation de la protection des obtentions végétales en vertu de la *Loi sur la croissance du secteur agricole*.

Au Canada, nos investissements dans les provinces et les territoires par le truchement du cadre stratégique pour l'agriculture *Cultivons l'avenir 2* de 3 milliards de dollars continueront de stimuler l'innovation, la compétitivité et le développement des marchés, tout en aidant les producteurs à gérer les risques de l'entreprise.

Nous continuerons d'investir dans l'innovation pour appuyer les nouveaux groupes de recherche dirigés par l'industrie, tout en aidant les entrepreneurs de la conception à la mise en marché des produits. Dans le but d'optimiser les ressources et les résultats, nous continuerons de promouvoir les occasions de recherche et de développement avec le secteur privé et les établissements de recherche. Évidemment, l'innovation consiste aussi à veiller à ce que l'environnement réglementaire adéquat existe de manière à faciliter l'adoption des nouvelles technologies pour améliorer la productivité et favoriser un accès élargi au marché.

Je suis optimiste en ce qui concerne l'avenir de l'industrie agroalimentaire du Canada. La demande mondiale pour les produits alimentaires devrait augmenter de 60 % au cours des trois prochaines décennies. Le monde se tourne plus que jamais vers le Canada pour obtenir des produits alimentaires sains, salubres et novateurs en utilisant des systèmes viables. En collaboration avec nos partenaires de portefeuille, ainsi que les gouvernements et l'industrie, nous continuerons de provoquer des transformations de manière à ce que les agriculteurs et les fabricants de produits alimentaires novateurs du Canada puissent profiter de chaque occasion sur le marché mondial, tout en favorisant les emplois et en stimulant la croissance pour les Canadiens.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire,

L'honorable Gerry Ritz, C.P., député

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre de tutelle : Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Première dirigeante : Andrea Lyon, sous-ministre

Portefeuille ministériel : Agriculture et Agroalimentaire Canada

Instruments habilitants : Loi sur le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, L.R.C. 1985, ch. A-9[i]

Année d'incorporation ou de création : 1994

Contexte organisationnel

Raison d'être

Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada a été créé en 1868 – un an après la Confédération – en raison de l'importance de l'agriculture pour le développement économique, social et culturel du Canada. Aujourd'hui le Ministère aide à réunir les conditions propices à la rentabilité, à la durabilité et à l'adaptabilité à long terme du secteur agricole canadien. Agriculture et Agroalimentaire Canada appuie le secteur au moyen d'initiatives qui favorisent l'innovation, la compétitivité et la gestion proactive des risques. Son but est de positionner les industries de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels de façon à ce qu'elles puissent réaliser leur plein potentiel en tirant parti des nouveaux débouchés sur les marchés nationaux et internationaux en croissance.

Notre vision
Stimuler l'innovation et faire preuve d'ingéniosité pour créer, dans l'intérêt de tous les Canadiens, une économie agroalimentaire de classe mondiale.

Notre mission
Agriculture et Agroalimentaire Canada oriente la croissance et le développement d'un secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire compétitif, innovateur et durable.

Notre engagement en matière de service
« Nous sommes une organisation qui a le service au public à cœur. Nous sommes ici pour appuyer nos clients et nos collègues ».

Responsabilités

Agriculture et Agroalimentaire Canada fournit des renseignements, mène des recherches et conçoit des technologies en plus d'élaborer des politiques et des programmes qui aident le secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels à être concurrentiel sur les marchés national et international, à gérer les risques et à innover. Les activités du Ministère s'étendent des agriculteurs aux consommateurs, des exploitations agricoles aux marchés mondiaux, en passant par toutes les phases de la production durable, de la transformation et de la mise en marché des produits agricoles et agroalimentaires. C'est pourquoi, et étant donné que l'agriculture est une compétence partagée, Agriculture et Agroalimentaire Canada collabore étroitement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Le mandat d'Agriculture et Agroalimentaire Canada repose sur la *Loi sur le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire*. Il incombe aussi au Ministre d'appliquer plusieurs autres Lois[ii], notamment la *Loi canadienne sur les prêts agricoles*.

Le Ministère est chargé d'assurer une collaboration entre les organismes qui relèvent du portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, ce qui signifie l'élaboration cohérente de politiques et de programmes uniformes et une coopération fructueuse qui permettra de relever les défis qui touchent l'ensemble du Portefeuille. Les partenaires et agences[iii] du portefeuille est composé de la Commission canadienne du lait; de la Commission canadienne des grains; de Financement agricole Canada; de la Commission de révision agricole du Canada et du Conseil des produits agricoles du Canada. Le Portefeuille comprend aussi l'Agence canadienne du pari mutuel, organisme de service spécial qui réglemente et supervise les activités de pari mutuel menées sur les courses de chevaux dans les hippodromes du Canada.

Résultats stratégiques et Architecture d'alignement des programmes

1. Résultat stratégique : Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels compétitif et axé sur le marché qui gère les risques de manière proactive

1.1 Programme : Gestion des risques de l'entreprise

1.1.1 Sous-programme : Agri-stabilité
1.1.2 Sous-programme : Agri-investissement
1.1.3 Sous-programme : Agri-relance
1.1.4 Sous-programme : Agri-protection
1.1.5 Sous-programme : Agri-risques
1.1.6 Sous-programme : *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*
1.1.7 Sous-programme : *Loi canadienne sur les prêts agricoles*

1.2 Programme : Accès aux marchés, négociations, compétitivité du secteur, et systèmes d'assurance

1.2.1 Sous-programme : Croissance du commerce et des marchés
1.2.2 Sous-programme : Mobilisation et développement du secteur
1.2.3 Sous-programme : Développement des marchés
1.2.4 Sous-programme : Systèmes d'assurance
1.2.5 Sous-programme : Programmes à frais partagés fédéraux-provinciaux-territoriaux reliés au développement des marchés et à la compétitivité
1.2.6 Sous-programme : Lutte antiparasitaire : Programme de pesticides à usage limité
1.2.7 Sous-programme : Lutte antiparasitaire : Programme de réduction des risques liés aux pesticides
1.2.8 Sous-programme : Le Programme relatif aux coûts de transition de la Commission canadienne du blé

1.3 Programme : Conseil des produits agricoles du Canada

2. Résultat stratégique : Un secteur innovateur et durable de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels

2.1 Programme : Sciences, innovation, adoption et durabilité

2.1.1 Sous-programme : Un secteur innovateur et durable appuyé par la science

2.1.2 Sous-programme : Recherche accélérant l'innovation
2.1.3 Sous-programme : Recherche, développement et transfert des connaissances
2.1.4 Sous-programme : Appui à la commercialisation et l'adoption
2.1.5 Sous-programme : Programmes à frais partagés fédéraux-provinciaux-territoriaux reliés à la recherche, à l'adoption et à la commercialisation
2.1.6 Sous-programme : Programmes à frais partagés fédéraux-provinciaux-territoriaux reliés à l'environnement
2.1.7 Sous-programme : Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture

2.2 Programme : Capacité de l'industrie
2.2.1 Sous-programme : Service de médiation en matière d'endettement agricole
2.2.2 Sous-programme : Favoriser le développement des entreprises
2.2.3 Sous-programme : Programmes à frais partagés fédéraux-provinciaux-territoriaux reliés à l'adaptabilité et à la capacité de l'industrie
2.2.4 Sous-programme : Pâturages communautaires
2.2.5 Sous-programme : Infrastructure hydraulique
2.2.6 Sous-programme : Le Programme d'utilisation du port de Churchill
2.2.7 Sous-programme : Programme canadien d'adaptation agricole

2.3 Programme : Agence canadienne du pari mutuel

3.1 Services internes

Priorités organisationnelles

Priorité	Type	Résultats stratégiques
Favoriser et améliorer la compétitivité et l'adaptabilité du secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels	En cours (Comme l'a défini le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport)	Résultat stratégique 1 – Un secteur compétitif Résultat stratégique 2 – Un secteur innovateur

Description
Pourquoi s'agit-il d'une priorité? • Le renforcement de la compétitivité du secteur, sur la scène nationale et internationale, améliore la résilience du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire et lui permet de s'adapter, de saisir les occasions et de relever les défis. Quels sont les plans en vue de donner suite à la priorité? • Faire progresser et définir un cadre réglementaire axé sur les risques et la science pour favoriser la compétitivité nationale et mondiale • Continuer de réformer et d'appuyer la modernisation du secteur des grains et d'améliorer le

rendement de sa chaîne d'approvisionnement
- Faire un bilan de mi-parcours des résultats des programmes *Cultivons l'avenir 2*[IV] pour orienter l'élaboration du prochain cadre stratégique

Priorité	Type	Résultats stratégiques
Maintenir et améliorer l'accès aux principaux marchés internationaux	En cours	Résultat stratégique 1 – Un secteur compétitif Résultat stratégique 2 – Un secteur innovateur

Description

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?
- La hausse de la demande mondiale pour les produits agricoles, agroalimentaires et agro-industriels canadiens génère des retombées positives pour l'économie canadienne, par exemple, une augmentation de la rentabilité, des investissements et la création d'emplois dans l'industrie.

Quels sont les plans en vue de donner suite à la priorité?
- Promouvoir le programme du gouvernement du Canada en matière de commerce agricole et d'accès aux marchés
- Permettre au secteur de tirer parti des possibilités découlant des récents accords commerciaux
- Adopter une approche cohérente et coordonnée grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies par pays

Priorité	Type	Résultats stratégiques
Générer de nouvelles connaissances, favoriser l'innovation et accroître l'adoption et la commercialisation des produits, pratiques ou procédés agroalimentaires et agro-industriels	En cours	Résultat stratégique 1 – Un secteur compétitif Résultat stratégique 2 – Un secteur innovateur

Description

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?
- L'innovation, facilitée par la création et le transfert des connaissances, améliore la croissance économique et la durabilité du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Quels sont les plans en vue de donner suite à la priorité?
- Mettre en œuvre l'Orientation stratégique pour les sciences et la technologie pour que les investissements d'Agriculture et Agroalimentaire Canada contribuent à un secteur résilient et innovateur
- Continuer de travailler avec ses partenaires du milieu de la réglementation pour créer et maintenir un cadre réglementaire moderne qui favorise et appuie l'innovation

Priorité	Type	Résultats stratégiques
Continuer d'améliorer la prestation des programmes et des services	En cours	Résultat stratégique 1 – Un secteur compétitif Résultat stratégique 2 – Un secteur innovateur

Description
Pourquoi s'agit-il d'une priorité? • La transformation facilite et améliore l'accès aux services et aux programmes gouvernementaux. Quels sont les plans en vue de donner suite à la priorité? • Tirer profit de la capacité d'information et de technologie pour améliorer les pratiques commerciales

Priorité	Type	Résultats stratégiques
Soutenir et mobiliser notre effectif pour saisir les occasions et répondre aux objectifs professionnels actuels et futurs d'une manière qui favorise la diversité et l'inclusivité	En cours	Résultat stratégique 1 – Un secteur compétitif Résultat stratégique 2 – Un secteur innovateur

Description
Pourquoi s'agit-il d'une priorité? • Un effectif capable de s'adapter, très performant, engagé et diversifié, qui possède les bonnes connaissances, renforce la capacité du Ministère d'atteindre ses objectifs opérationnels actuels et de suivre leur évolution. • Objectif 2020 présente une vision d'une fonction publique très performante, qui travaille en collaboration, utilise intelligemment les nouvelles technologies et s'efforce d'adopter des approches efficaces et innovatrices dans son travail. Quels sont les plans en vue de donner suite à la priorité? • Faire preuve d'excellence grâce à la gestion des talents et du rendement, y compris favoriser les possibilités d'apprentissage et de perfectionnement professionnel • Promouvoir l'engagement pris dans le cadre d'Objectif 2020 afin de renforcer le leadership et de favoriser une culture de communication ouverte, de collaboration et d'amélioration continue • Donner suite aux résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux

Analyse des risques

Agriculture et Agroalimentaire Canada continue de renforcer ses capacités décisionnelles en enchâssant efficacement la gestion du risque et des possibilités dans sa culture, ses processus et ses pratiques en matière de planification. Chaque année, le Ministère met à jour son profil de risque de l'organisation pour communiquer les risques et possibilités clés pouvant avoir un impact sur la réalisation des résultats stratégiques. Voici les principaux risques et possibilités du Ministère pour 2015-2016 en ordre alphabétique.

Risque/Possibilité	Stratégie d'intervention	Lien avec l'Architecture d'alignement des programmes
Possibilités commerciales : Renforcer et promouvoir les relations commerciales (bilatérales et multilatérales) et travailler avec les partenaires pour aider le secteur à tirer profit des possibilités commerciales.	• Poursuite de la mise en œuvre et de la surveillance des négociations commerciales et des activités d'accès aux marchés • Collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et l'industrie pour échanger des renseignements sur les marchés et discuter des questions commerciales qui permettront de rouvrir, de maintenir ou de développer les marchés pour les produits agricoles canadiens	Résultat stratégique 1 – Un secteur compétitif Programme 1.1 Gestion des risques de l'entreprise Programme 1.2 Accès aux marchés, négociations, compétitivité du secteur et systèmes d'assurance
Risques liés à la gestion de l'information et à la technologie de l'information : La complexité croissante des environnements liés à la gestion et à la technologie de l'information risque d'influer sur la capacité d'Agriculture et Agroalimentaire Canada de remplir son mandat et de maintenir son niveau de sécurité.	• Processus de gouvernance à l'échelle ministérielle pour l'établissement de priorités, les choix et l'approbation concernant les investissements dans la gestion de l'information et la technologie de l'information afin de faire en sorte que toute stratégie nécessaire d'atténuation des risques est mise en place • Processus de gouvernance interministériel pour la gestion d'initiatives horizontales afin d'assurer une surveillance étroite et l'atténuation des risques • Mise en œuvre continue de mesures de contrôle et surveillance constante pour assurer l'atteinte des résultats voulus	Résultat stratégique 1 – Un secteur compétitif Résultat stratégique 2 – Un secteur innovateur Tous les programmes
Risques liés à l'infrastructure : L'augmentation des coûts de maintien et de réfection peut avoir un impact sur la capacité du Ministère à maintenir son infrastructure et ses biens à un niveau adéquat et limiter sa capacité d'investir à l'appui des nouvelles priorités.	• Surveillance continue de l'infrastructure du Ministère dans le cadre du Plan d'investissement afin de soutenir les activités et les priorités en cours • Rénovation d'un système de gestion de la sécurité des barrages en cours	Résultat stratégique 1 – Un secteur compétitif Résultat stratégique 2 – Un secteur innovateur Tous les programmes

Risques liés aux catastrophes : La capacité d'Agriculture et Agroalimentaire Canada de se préparer et d'intervenir en cas de crise majeure qui touche l'industrie – notamment de crise liée aux risques naturels et accidentels (santé animale, temps, *et cetera*) – peut avoir des conséquences sur le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels et sur les Canadiens en général.	• Dialogue continu avec les partenaires (fédéraux, provinciaux/territoriaux, industriels, internationaux) et élaboration et amélioration d'outils pour favoriser une approche globale de gestion des urgences (Cela inclurait notamment des exercices de gestion des urgences, des documents internes sur les responsabilités en matière de gestion des urgences, des infrastructures, comme le Centre national des opérations d'urgence, l'élaboration d'une stratégie de continuité des activités sur le marché du bétail (collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et l'industrie) et la création d'un cadre fédéral, provincial et territorial de gestion des urgences pour l'agriculture)	Résultat stratégique 1 – Un secteur compétitif Résultat stratégique 2 – Un secteur innovateur Tous les programmes

Les économies émergentes, l'évolution des préférences des consommateurs, les pressions environnementales, les nouvelles technologies et la croissance de la population dans le monde auront des répercussions sur le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels du Canada. Au cours des prochaines années, les enjeux et les possibilités varieront, allant de la demande croissante des produits agroalimentaires à la façon de réduire la forte variabilité des prix des aliments, des taux de change et des coûts de l'énergie.

La croissance économique mondiale sera appuyée par les économies émergentes, comme la Chine et l'Inde. Bien que les États-Unis demeurent un marché prioritaire pour le Canada, la diversification des marchés à l'international aidera les producteurs et les transformateurs du Canada à tirer profit des possibilités économiques et à répondre à la demande croissante des consommateurs mondiaux pour des produits sécuritaires de haute qualité et durables. Il sera important de mobiliser des partenaires commerciaux supplémentaires bilatéralement ainsi que multilatéralement. Comme le Canada exporte une proportion importante de sa production agricole, les obstacles au commerce représentent un risque éventuel pour le secteur agricole. Le fait de continuer d'améliorer l'accès au marché de façon à ce qu'un plus grand nombre de destinations soient disponibles pour l'exportation pourrait réduire l'incidence des obstacles particuliers au commerce sur les marchés étrangers.

En tant que secteur tributaire des ressources naturelles, l'agriculture est aussi soumise à des risques environnementaux changeants (inondations, sécheresse, espèces envahissantes, changements climatiques, *et cetera*), ainsi qu'à la concurrence d'autres secteurs tout aussi

dépendants des ressources naturelles disponibles. Agriculture et Agroalimentaire Canada fournit des renseignements et des outils, et appuie les approches et les solutions novatrices que peuvent utiliser les producteurs pour se préparer à intervenir de façon proactive et à réagir à ces changements aux conditions d'exploitation, en s'adaptant et en résistant aux dommages et en se remettant rapidement, réduisant ainsi la fréquence et la gravité des interruptions de la chaîne d'approvisionnement, et les coûts qui s'y rattachent pour le secteur, les gouvernements et la société.

En recentrant ses efforts pour augmenter le soutien à la recherche et au développement, ainsi qu'à l'innovation, le Ministère veille à ce que les agriculteurs canadiens puisse tirer avantage des occasions actuelles et futures et à s'attaquer aux défis auxquels fait face le secteur. Il tente aussi de faire en sorte que des incitatifs pour le secteur et un milieu de la réglementation adéquats existent pour faciliter l'adoption de nouvelles technologies afin d'améliorer la productivité et de favoriser un accès élargi au marché. Une collaboration et une coopération continues entre les gouvernements à l'égard des questions agricoles clés qui soutiennent l'innovation et qui améliorent la compétitivité générale du secteur sont également essentielles.

Dépenses prévues

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016[1]	Dépenses prévues 2016-2017[1]	Dépenses prévues 2017-2018[1]
2 257 088 060	2 257 088 060	2 231 481 999	2 226 428 999

Ressources humaines (Équivalents temps plein)[2]

2015-2016	2016-2017	2017-2018
4 700	4 700	4 700

Sommaire de la planification budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (en dollars)

Résultat stratégique 1 : Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels compétitif et axé sur le marché qui gère les risques de manière proactive

Programme	Dépenses 2012-2013[3]	Dépenses 2013-2014[3]	Dépenses projetées 2014-2015[4]	Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016[1]	Dépenses prévues 2016-2017[1]	Dépenses prévues 2017-2018[1]
Programme 1.1 Gestion des risques de l'entreprise	1 420 001 333	1 280 762 636	1 298 253 755	1 301 429 496	1 301 429 496	1 305 829 496	1 306 579 496
Programme 1.2 Accès aux marchés, négociations, compétitivité du secteur, et systèmes d'assurance	*	*	227 563 358	194 586 263	194 586 263	173 108 735	171 426 251
Programme 1.3 Conseil des produits agricoles du Canada	2 998 099	2 869 840	3 023 237	3 028 779	3 028 779	3 028 779	3 028 779
Total partiel	*	*	1 528 840 350	1 499 044 538	1 499 044 538	1 481 967 010	1 481 034 526

Résultat stratégique 2 : Un secteur innovateur et durable de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels

Programme	Dépenses 2012-2013[3]	Dépenses 2013-2014[3]	Dépenses projetées 2014-2015[4]	Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016[1]	Dépenses prévues 2016-2017[1]	Dépenses prévues 2017-2018[1]
Programme 2.1 Sciences, innovation, adoption et durabilité	*	*	573 783 997	537 550 506	537 550 506	530 833 077	531 076 601
Programme 2.2 Capacité de l'industrie	*	*	87 242 224	70 990 651	70 990 651	70 973 522	66 112 483
Programme 2.3 Agence canadienne du pari mutuel	(1 240 186)	(2 158 401)	34 000	0	0	510 000	1 007 000
Total partiel	*	*	661 060 221	608 541 157	608 541 157	602 316 599	598 196 084

Services internes

Services internes	Dépenses 2012-2013[3]	Dépenses 2013-2014[3]	Dépenses projetées 2014-2015[4]	Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016[1]	Dépenses prévues 2016-2017[1]	Dépenses prévues 2017-2018[1]
Total partiel	327 379 980	232 577 216	167 059 704	149 502 365	149 502 365	147 198 390	147 198 389

Fonds non affectés à l'Architecture d'alignement des programmes 2014-2015

Fonds non affectés à l'Architecture d'alignement des programmes 2014-2015	Dépenses 2012-2013[3]	Dépenses 2013-2014[3]	Dépenses projetées 2014-2015[4]	Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016[1]	Dépenses prévues 2016-2017[1]	Dépenses prévues 2017-2018[1]
Total partiel	932 419 849	872 847 039	0	0	0	0	0

Total

	Dépenses 2012-2013[3]	Dépenses 2013-2014[3]	Dépenses projetées 2014-2015[4]	Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016[1]	Dépenses prévues 2016-2017[1]	Dépenses prévues 2017-2018[1]
Total	2 681 559 075	2 386 898 330	2 356 960 275	2 257 088 060	2 257 088 060	2 231 481 999	2 226 428 999

*En raison des modifications importantes apportées à l'Architecture d'alignement des programmes d'Agriculture et Agroalimentaire Canada en 2014-2015, les dépenses pour 2012-2013 et 2013-2014 n'ont pas été fournies en fonction de la nouvelle Architecture d'alignement des programmes. Veuillez consulter les Rapports ministériels sur le rendement de l'exercice visé pour les dépenses fondées sur l'Architecture d'alignement des programmes précédente.

[1] Les dépenses prévues tiennent compte des fonds déjà inscrits dans les niveaux de référence du Ministère, ainsi que des montants qui seront autorisés dans le cadre du processus budgétaire et qui sont présentés dans la mise à jour annuelle des niveaux de référence du Ministère. Les dépenses prévues n'ont pas été rajustées en fonction de la nouvelle information contenue dans le budget 2015. Le Budget supplémentaire des dépenses de 2015-2016 fournira plus d'information à cet égard, le cas échéant.

[2] Les équivalents temps plein ne comprennent pas les étudiants ni les employés financés par des sources de revenu disponible. Par exemple, en 2014-2015, Agriculture et Agroalimentaire Canada employait 20 équivalents temps plein financés par des sources de revenu disponible provenant de projets de recherche concertés menés avec l'industrie et d'autres activités non financées par les crédits d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. De plus, 455 équivalents temps plein supplémentaires étaient employés à titre d'étudiants.

[3] Les dépenses réelles représentent les dépenses véritablement engagées pendant l'exercice visé, telles qu'elles sont déclarées dans les Comptes publics.

[4] Les dépenses projetées témoignent quant à elles des niveaux de financement autorisés jusqu'à la fin de l'exercice (et pas nécessairement des prévisions de dépenses).

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses prévues pour 2015-2016 avec le cadre pangouvernemental[v] (en dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2015-2016
Résultat stratégique 1 : Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels compétitif et axé sur le marché qui gère les risques de manière proactive	1.1 Gestion des risques de l'entreprise	Affaires économiques	Une forte croissance économique	1 301 429 496
	1.2 Accès aux marchés, négociations, compétitivité du secteur, et systèmes d'assurance	Affaires économiques	Une forte croissance économique	194 586 263
	1.3 Conseil des produits agricoles du Canada	Affaires économiques	Un marché équitable et sécurisé	3 028 779
Résultat stratégique 2 : Un secteur innovateur et durable de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels	2.1 Sciences, innovation, adoption et durabilité	Affaires économiques	Une économie novatrice et fondée sur le savoir	537 550 506
	2.2 Capacité de l'industrie	Affaires économiques	Une forte croissance économique	70 990 651
	2.3 Agence canadienne du pari mutuel	Affaires économiques	Un marché équitable et sécurisé	0

Total des dépenses prévues par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues
Affaires économiques	2 107 585 695
Affaires sociales	0
Affaires internationales	0
Affaires gouvernementales	0

Remarque : Le total des dépenses prévues selon le secteur de dépenses ne comprend pas les dépenses prévues pour les services internes.

Tendances relatives aux dépenses du Ministère

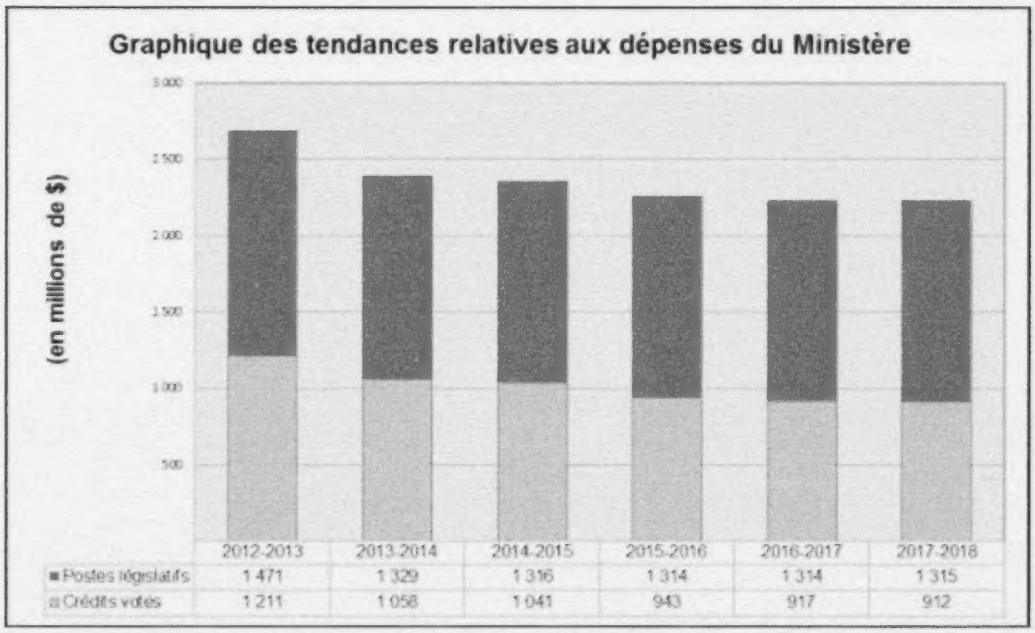

Remarques :

1. Les dépenses en 2012-2013 et en 2013-2014 représentent les dépenses véritablement engagées pendant l'exercice visé, telles qu'elles sont déclarées dans les comptes publics.

2. Les dépenses en 2014-2015 reflètent les niveaux de financement autorisés à la fin de l'exercice.

3. Les dépenses prévues en 2015-2016, en 2016-2017 et en 2017-2018 tiennent compte des fonds déjà inclus dans les niveaux de référence du Ministère, ainsi que des montants qui doivent être autorisés par le processus de budgétisation, tels que présentés dans la mise à jour annuelle des niveaux de référence du Ministère. Elles n'ont pas été rajustées en fonction de la nouvelle information contenue dans le budget 2015. Le Budget supplémentaire des dépenses de 2015-2016 fournira plus d'information à cet égard, le cas échéant.

Entre 2012-2013 et 2017-2018, les dépenses passent de 2,7 milliards de dollars en 2012-2013 à 2,2 milliards de dollars selon les prévisions actuelles pour 2017-2018. Les programmes et les initiatives d'Agriculture et Agroalimentaire Canada varient d'une année à l'autre en fonction des changements qui touchent le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels, que voici.

Durant l'exercice 2012-2013, un soutien transitoire a été fourni à la Commission canadienne du blé, qui est devenue un organisme de commercialisation des grains à participation volontaire, ce qui donne aux producteurs de l'Ouest du Canada le libre choix de commercialiser leur blé et leur orge sur le marché libre. Le recul des dépenses en 2013-2014 est essentiellement attribuable à la

baisse des dépenses prévues consacrées au Programme des coûts de transition de la Commission canadienne du blé et à l'exigence visant à réduire les subventions et les contributions législatives au titre de la gestion des risques de l'entreprise en raison des rendements généralement positifs dans la plupart des industries.

La baisse des dépenses projetées en 2014-2015 est attribuable à la restructuration récente entreprise par le gouvernement, à la fin du programme Agri-flexibilité en 2013–2014, à la mise à jour de la prévision pour la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* et à la réduction accrue des dépenses pour le Programme relatif aux coûts de transition de la Commission canadienne du blé.

La diminution des dépenses prévues en 2015-2016, et après, est attribuable à des montants reportés de l'exercice 2013-2014 à l'exercice 2014-2015, d'autres réductions des dépense prévues liées au Programme des coûts de transition de la Commission canadienne du blé, ainsi qu'à l'élimination progressive du fonds pour l'avenir de la *Canadian Cattlemen's Association* et de l'initiative de lutte contre les maladies dans le secteur du porc – phase 2 à la fin de 2014-2015.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des crédits d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, veuillez consulter le *Budget principal des dépenses 2015-2016*[vi] sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique 1 : Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels compétitif et axé sur le marché qui gère les risques de manière proactive

Le Canada est un important producteur et exportateur de produits agricoles, agroalimentaires et agro-industriels, contribuant directement à la stabilité et à la prospérité économique des Canadiens. Le secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels doit donc être en mesure, à long terme, de produire, de transformer et de commercialiser ses produits à des prix compétitifs, de répondre aux défis et de saisir les débouchés favorables qui se présentent au Canada et à l'étranger. Le Ministère appuie le secteur dans la gestion proactive des risques, dans l'accès aux marchés et dans le développement de ces derniers.

Programme 1.1 : Gestion des risques de l'entreprise

Description : Agriculture et Agroalimentaire Canada a une série complète de programmes de gestion des risques de l'entreprise pour donner aux producteurs de meilleurs outils et le savoir-faire nécessaire pour gérer les risques de l'entreprise. Cette série de programmes offre aux producteurs un soutien pour des pertes de revenus, un cadre d'indemnisation en cas de catastrophe et une assurance pour les protéger contre les pertes de production causées par des catastrophes naturelles incontrôlables ainsi que la recherche, le développement, la mise en œuvre et l'administration de nouveaux outils de gestion des risques agricoles. En plus de la série de la gestion des risques de l'entreprise, Agriculture et Agroalimentaire Canada offre aux producteurs une aide sous forme de garanties financières pour faciliter la commercialisation de leurs produits lorsque la conjoncture du marché et des prix sont plus favorables.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
1 301 429 496	1 301 429 496	1 305 829 496	1 306 579 496

Ressources humaines (Équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
381	381	382

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Une réduction des pertes de revenus que subissent les producteurs	Le revenu net de marché des producteurs pour l'année en cours plus les paiements des programmes de gestion des risques de l'entreprise, exprimés en pourcentage de la moyenne des cinq années précédentes	85	31 mars 2016
Une réduction des pertes de revenus que subissent les producteurs	Pourcentage de producteurs qui considèrent que la suite de programmes de gestion des risques de l'entreprise est un outil efficace pour gérer les risques de l'entreprise	70	31 mars 2018
Une réduction des pertes de revenus que subissent les producteurs	Pourcentage de satisfaction des producteurs à l'égard de la prestation des programmes de gestion des risques de l'entreprise	70	31 mars 2018

Faits saillants de la planification

L'entente relative au cadre stratégique pour l'agriculture *Cultivons l'avenir 2*[iv] est entrée en vigueur en l'année de programme 2013 et a rendu accessibles plus de 3 milliards de dollars sur cinq ans en vue d'investissements stratégiques visant à favoriser l'innovation, la compétitivité et le développement des marchés, ainsi qu'un ensemble complet de programmes de gestion des risques de l'entreprise. Aux termes de *Cultivons l'avenir 2*, les programmes de gestion des risques de l'entreprise doivent permettre de fournir une assistance en réaction à la grande volatilité des marchés et aux catastrophes grâce aux programmes Agri-stabilité[vii], Agri-investissement[viii] et Agri-protection[ix], ainsi qu'au cadre Agri-relance[x].

Les indicateurs de rendement des programmes de gestion des risques de l'entreprise tiennent compte des nouveaux objectifs dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2*. Les programmes de gestion des risques de l'entreprise remodelés sont entrés en vigueur durant l'année de programme 2013, la plupart des activités de traitement des demandes ont été réalisées en 2014-2015. À compter de 2015-2016, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux compileront les demandes et évalueront les résultats en regard des nouveaux indicateurs de rendement.

En 2015-2016, *Cultivons l'avenir 2* continuera d'appuyer les activités de recherche, de développement et d'application touchant les produits d'assurance du secteur privé ou du secteur agricole et d'autres outils de gestion des risques agricoles par le truchement des initiatives Agri-risques[xi].

Outre ces programmes de base, le gouvernement fédéral continuera d'offrir aux producteurs des programmes de garantie de prêts complémentaires :

- le Programme de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles*[xii], qui offre une garantie sur les prêts garantis par des actifs pour établir, améliorer ou agrandir des fermes ou pour transformer, distribuer et commercialiser des produits par le truchement de coopératives agricoles;
- le Programme de paiements anticipés[xiii], régi par la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*[xiv], qui permet de verser aux producteurs une avance en espèces sur la valeur de leurs produits agricoles durant une période donnée;
- le Programme de mise en commun des prix[xv], aussi régi par la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*, qui facilite la commercialisation des produits agricoles visés par des plans coopératifs en garantissant un prix minimal moyen pour les produits vendus par les agences de commercialisation.

Sous-programme 1.1.1 : Agri-stabilité

Description : Agri-stabilité apporte un soutien aux producteurs lorsque leur marge diminue davantage. Un producteur peut être admissible à un paiement au titre d'Agri-stabilité lorsque leur marge du programme de l'année courante est en deçà d'un certain pourcentage de leur marge de référence historique. Agri-stabilité est un programme à frais partagés entre les gouvernements fédéral, et provinciaux ou territoriaux, selon un rapport 60 : 40.

Le programme utilise les paiements de transfert suivants comme source de financement : Paiements de subventions (législatifs) pour le programme Agri-stabilité et paiements de contributions (législatifs) pour le programme Agri-stabilité.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
277 931 550	277 549 818	277 549 818

Ressources humaines (Équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
165	165	165

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Atténuation de l'incidence à court terme, des pertes de revenu substantielles	Revenus agricoles des participants exprimés en pourcentage des revenus agricoles totaux pour l'année de programme 2013	65	31 mars 2016
Atténuation de l'incidence à court terme, des pertes de revenu substantielles	Pourcentage de producteurs dont le revenu agricole brut est supérieur à 10 000 $ participant au programme Agri-stabilité pendant l'année de programme 2013	50	31 mars 2016
Atténuation de l'incidence à court terme, des pertes de revenu substantielles	Pourcentage des versements de paiements aux producteurs lorsque la marge de production et les paiements au titre d'Agri-stabilité sont supérieurs ou égaux à 55 % de la marge de référence	75	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Aux termes de l'entente du cadre stratégique pour l'agriculture *Cultivons l'avenir 2*[iv], les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux continuent de fournir une assistance dans le cadre d'Agri-stabilité[vii]. À compter de l'année de programme 2013, des rajustements ont été appliqués au programme Agri-stabilité, conformément à l'orientation de *Cultivons l'avenir 2*, qui met l'accent sur l'aide à apporter en réaction aux situations de catastrophe et à l'instabilité extrême des marchés.

À compter de 2015-2016, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux devraient commencer à recueillir des données sur les mesures de rendement du programme Agri-stabilité pour l'année de programme 2013. Dans le cadre de l'approche en matière de mesure du rendement, nous surveillerons la participation des producteurs au programme Agri-stabilité et les interventions du programme dans les situations de catastrophe pour aider à s'assurer que les objectifs sont atteints de manière efficiente et efficace.

Sous-programme 1.1.2 : Agri-investissement

Description : Agri-investissement aide les producteurs à gérer des baisses de revenu et accorde un soutien pour des investissements qui permettent d'atténuer les risques ou d'améliorer le revenu du marché. Les comptes Agri-investissement des producteurs grossissent grâce à leurs dépôts annuels, qui représentent un pourcentage de leurs ventes nettes admissibles, et aux contributions de contrepartie qu'ils reçoivent des gouvernements fédéral et provinciaux ou territoriaux. Agri-investissement est un programme à frais partagés entre les gouvernements fédéral, et provinciaux ou territoriaux, selon un rapport 60 : 40.

Le programme utilise les paiements de transfert suivants comme source de financement : Paiements de subventions (législatifs) pour le programme Agri-investissement et paiements de contributions (législatifs) pour le programme Agri-investissement.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
156 211 043	155 992 775	155 992 775

Ressources humaines (Équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
150	150	151

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les producteurs ont la latitude voulue pour gérer les risques financiers	Pourcentage de producteurs dont le revenu agricole brut est supérieur à 10 000 $ et qui participent au programme Agri-investissement pour l'année de programme 2013	75	31 mars 2016
Les producteurs ont la latitude voulue pour gérer les risques financiers	Pourcentage des producteurs participant à Agri-investissement qui reçoivent des paiements d'Agri-stabilité et effectuent des retraits de leur compte d'épargne Agri-investissement pour l'année de programme 2013	60	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Aux termes de *Cultivons l'avenir 2*[iv], accord-cadre sur la politique agricole, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux continuent de fournir de l'aide au secteur agricole dans le cadre d'Agri-investissement[viii]. À compter de l'année de programme 2013, on a apporté des changements dans le cadre du programme Agri-investissement, conformément à l'orientation de *Cultivons l'avenir 2*, qui vise à laisser aux producteurs plus de responsabilités à l'égard des petites pertes et à accroître l'aide gouvernementale en cas de catastrophe.

À compter de 2015-2016, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux s'attendent à commencer à recueillir des données de mesure du rendement sur le programme Agri-investissement pour l'année de programme 2013. Dans le cadre de l'approche fondée sur la mesure du rendement, on procédera à une analyse des tendances liées aux soldes des comptes et des retraits effectués de ces derniers afin de veiller à ce que le programme Agri-investissement continue d'être un moyen efficace comme mécanisme pour aider à gérer les risques.

Sous-programme 1.1.3 : Agri-relance

Description : Agri-relance est un cadre d'aide en cas de catastrophe qui permet aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux d'évaluer conjointement, au cas-par-cas, l'ampleur de catastrophes naturelles (par exemple, conditions météorologiques extrêmes, maladies, parasites, *et cetera*) frappant les agriculteurs canadiens et d'offrir à ces derniers des programmes d'aide ciblés selon la catastrophe en cause lorsqu'une aide autre que celle prévue par les programmes en vigueur (Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-protection, indemnisation par l'Agence canadienne d'inspection des aliments, *et cetera*) est nécessaire. Agri-relance vise à aider les producteurs touchés à prendre des mesures pour atténuer les répercussions d'une catastrophe et/ou à reprendre leurs activités commerciales le plus rapidement possible à la suite d'une catastrophe.

Le programme utilise les paiements de transfert suivants comme source de financement : Paiements de contributions (législatifs) pour le programme d'aide en cas de catastrophe agricole/Agri-relance.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
122 752 755	122 752 755	122 752 755

Ressources humaines (Équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
7	7	7

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les producteurs touchés par des catastrophes cherchent à atténuer les effets de ces dernières et/ou à reprendre leurs activités le plus rapidement possible	Pourcentage des initiatives d'Agri-relance pour lesquelles au moins 70 % des producteurs et/ou unités de production, dans les régions ciblées, ont participé à une initiative d'Agri-relance	70	31 mars 2016
Les producteurs touchés par des catastrophes cherchent à atténuer les effets de ces dernières et/ou à reprendre leurs activités le plus rapidement possible	Pourcentage des bénéficiaires d'Agri-relance pour qui les paiements versés par Agri-relance ont joué un rôle important dans la relance des activités après une catastrophe	75	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Aux termes de *Cultivons l'avenir 2*[iv], accord-cadre sur la politique agricole, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux continuent de recourir au cadre d'Agri-relance[x] comme outil en cas de catastrophe.

En 2015-2016, Agriculture et Agroalimentaire Canada poursuivra le travail déjà amorcé avec ses partenaires provinciaux et territoriaux en vue de la mise en œuvre des recommandations tirées du document *Automne 2013 – Rapport du vérificateur général du Canada*[xvi] afin d'accélérer le processus d'Agri-relance et le versement des paiements en cas de catastrophe. Dans le cadre de ce processus, les représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux passeront aussi en revue les cibles et les indicateurs du rendement.

En 2015-2016, le Ministère effectuera aussi une évaluation du cadre d'Agri-relance qui comprendra les résultats des plans d'action mis en œuvre pour faire suite aux recommandations tirées des vérifications et évaluations antérieures.

De plus, les agents ministériels continueront de travailler en collaboration avec la province du Manitoba en 2015-2016 à la présentation de l'Initiative Canada-Manitoba d'aide à l'approvisionnement en fourrages et au transport de 2014, ainsi qu'avec d'autres provinces où des initiatives d'Agri-relance sont en place pour aider les producteurs à reprendre leurs activités à la suite de catastrophes.

Sous-programme 1.1.4 : Agri-protection

Description : Agri-protection aide les producteurs à minimiser les conséquences économiques des pertes de production causées par des conditions météorologiques défavorables, des maladies ainsi que d'autres catastrophes précises. Agri-protection est un programme basé sur une analyse actuarielle fiable qui utilise des primes pour financier les indemnités. Les primes sont payées selon une formule de partage des coûts entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les producteurs. L'éventail de produits visés par le programme varie selon la province, lequel continue de s'agrandir afin qu'un plus grand nombre de produits soient pris en compte.

Le programme utilise les paiements de transfert suivants comme source de financement : Paiements de contributions (législatifs) pour le programme Agri-protection.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
645 338 776	645 338 776	645 338 776

Ressources humaines (Équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
19	19	19

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les pertes de production sont atténuées grâce à la protection offerte par une assurance efficace	Admissibilité au programme : valeur des produits agricoles admissibles à l'assurance exprimée en pourcentage de la valeur de tous les produits agricoles (excluant le bétail)	85	31 mars 2016
Les pertes de production sont atténuées grâce à la protection offerte par une assurance efficace	Participation au programme : valeur de la production assurée exprimée sous forme de pourcentage de la valeur totale de tous les produits agricoles admissibles à l'assurance (exclusion faite des fourrages, de la pâture et du bétail)	75	31 mars 2016

Les pertes de production sont atténuées grâce à la protection offerte par une assurance efficace	Efficacité du programme : pourcentage des producteurs participant au programme Agri-protection qui estiment que ce dernier permet d'atténuer les répercussions financières des pertes de production	70	31 mars 2018

Faits saillants de la planification

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont reconnu l'importance d'Agri-protection[ix] en tant qu'outil de gestion des risques; ainsi, le programme a été maintenu dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2*[iv], accord-cadre sur la politique agricole.

En 2015-2016, les gouvernements continueront de rechercher des manières d'améliorer les produits d'assurance offerts dans le cadre du programme Agri-protection afin de contribuer à répondre aux besoins du secteur en matière de gestion des risques. Par exemple, le gouvernement fédéral continuera de travailler en collaboration avec les provinces à accroître le recours à l'assurance pour fourrage, et il continuera en outre d'examiner des options en matière d'assurance mortalité du bétail.

Le Ministère continuera aussi de mettre en œuvre les recommandations formulées à la suite d'une évaluation interne effectuée en 2012-2013, dont les objectifs consistent à améliorer les régimes d'assurance, à accroître le recours à l'assurance et à passer en revue les buts du programme d'indemnisation concernant la faune.

De plus, on continuera de peaufiner les processus administratifs pour respecter les normes de service en vue d'évaluer les nouvelles présentations ou améliorations des plans provinciaux et d'assurer le traitement des paiements aux provinces.

Sous-programme 1.1.5 : Agri-risques

Description : Le programme des initiatives Agri-risques fournit une aide financière et technique aux projets du secteur privé, ou dirigés par l'industrie, visant la recherche, le développement, la mise en œuvre et la prestation de nouveaux outils de gestion des risques, y compris les outils axés sur l'assurance. L'objectif du programme des initiatives Agri-risques est d'accroître la capacité des producteurs de gérer les risques auxquels ils font face en facilitant l'élaboration et l'adoption d'outils de gestion des risques agricoles. Le programme des initiatives Agri-risques fournira une aide technique et financière d'une durée limitée aux projets de recherche et de développement visant l'élaboration d'outils potentiels de la gestion des risques et soutiendra les projets de renforcement des capacités administratives qui permettront la prestation de ces outils. Les projets de recherche et de développement seront financés par le gouvernement fédéral alors

que les projets de mise en œuvre et de prestation sont financés selon une formule de partage des coûts avec les provinces ou les territoires.

Le programme utilise les paiements de transfert suivants comme source de financement : Paiements de subventions pour le programme des initiatives Agri-risques et les contributions pour le programme des initiatives Agri-risques.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
12 455 806	17 455 806	18 205 806

Ressources humaines (Équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
4	4	4

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
L'industrie a une sensibilisation accrue des outils de gestion des risques agricoles et des stratégies d'atténuation, et elle a accès à des outils de gestion des risques de l'entreprise nouveaux ou de portée accrue	Pourcentage de participants admissibles utilisant de nouveaux outils qui ont été financés par des initiatives Agri-risques	5	31 mars 2018
L'industrie a une sensibilisation accrue des outils de gestion des risques agricoles et des stratégies d'atténuation, et elle a accès à des outils de gestion des risques de l'entreprise nouveaux ou de portée accrue	Pourcentage de projets atteignant leurs objectifs à 80 % ou plus en respectant les délais et le budget prévus	90	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Agriculture et Agroalimentaire Canada, par le truchement du programme des initiatives Agri-risques[xi], continuera de travailler en collaboration avec l'industrie dans le cadre de projets de recherche et de développement visant à accroître la disponibilité des outils de gestion des risques dans le secteur. En 2015-2016, le Ministère continuera de travailler en collaboration avec

les producteurs et les organisations de produits, ainsi qu'avec les experts en gestion des risques du secteur privé, à examiner et à élaborer de nouveaux outils de gestion des risques.

En 2015-2016, Agriculture et Agroalimentaire Canada travaillera en collaboration avec les provinces à cibler et à mettre en œuvre des projets à coûts partagés ayant pour objet de contribuer à une meilleure administration des nouveaux outils au cours de leurs premières années d'utilisation. En outre, le Ministère continuera de travailler avec ses partenaires provinciaux à la supervision du Programme d'assurance des prix du bétail dans l'Ouest[xvii].

Sous-programme 1.1.6 : *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*

Description : Le Programme de paiements anticipés et le Programme de mise en commun des prix sont deux programmes de garantie d'emprunt actifs qui relèvent de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*. En vertu du Programme de paiements anticipés, le gouvernement garantit le remboursement des avances versées aux producteurs de végétaux et d'animaux par des tiers administrateurs pour une période déterminée en se fondant sur la valeur de leur produit agricole. Ces avances de fonds améliorent les liquidités des producteurs tout au long de l'année, ce qui leur permet de respecter leurs obligations financières et de tirer parti des meilleures conditions de marché. Un producteur admissible peut recevoir l'avance prévue par le Programme de paiements anticipés pouvant atteindre 400 000 $ à un taux d'intérêt préférentiel, le gouvernement versant les intérêts sur le premier 100 000 $. Les producteurs remboursent l'avance plus les intérêts dès que leur produit est vendu. Les clients cibles sont les producteurs de denrées agricoles au sens de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*. Le Programme de mise en commun des prix facilite la commercialisation des produits agricoles visés par des plans coopératifs en garantissant un prix minimal moyen pour les produits vendus par les agences de commercialisation. Ceci permet aux agences de commercialisation d'obtenir du financement et de dispenser les paiements de première livraison à leurs membres. La garantie du gouvernement protège les agences contre les déclins imprévus du prix du marché de leurs produits qui dépassent 35 %. Les clients cibles sont les agences de commercialisation des produits agricoles visés par la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*.

Le programme utilise les paiements de transfert suivants comme source de financement : Paiements relatifs à la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* (L.C. 1997, ch. C-34).

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
71 995 000	71 995 000	71 995 000

Ressources humaines (Équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
32	32	32

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les producteurs agricoles enregistrent des flux de trésorerie plus importants, ce qui leur permet de prendre de meilleures décisions pour la commercialisation de leurs produits	Nombre de producteurs recevant des avances par l'entremise du Programme de paiement anticipé par période de production	28 000	31 mars 2016
Les producteurs agricoles enregistrent des flux de trésorerie plus importants, ce qui leur permet de prendre de meilleures décisions pour la commercialisation de leurs produits	Valeur en dollars des avances consenties conformément au Programme de paiement anticipé par période de production (milliards)	2	31 mars 2016
Les producteurs agricoles enregistrent des flux de trésorerie plus importants, ce qui leur permet de prendre de meilleures décisions pour la commercialisation de leurs produits	Valeur des avances consenties dans le cadre du Programme de paiement anticipé non remboursées exprimée sous forme de pourcentage de la valeur totale des avances accordées dans le cadre dudit programme par période de production	3	31 mars 2016
La commercialisation des produits agricoles visés par des plans coopératifs est facilitée par la garantie d'un prix minimal moyen pour les produits vendus par les agences de commercialisation	Le Programme de mise en commun des prix offre une garantie de prix exprimée sous forme de pourcentage du prix du marché moyen	65	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Le projet de loi C-18, déposé devant le Parlement le 9 décembre 2013, comprenait des modifications à la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*[xiv] visant à rationaliser l'administration du Programme de paiement anticipé[xiii], à améliorer l'accès à ce dernier et à en

accroître la souplesse. Ces modifications ont été recommandées à la suite de consultations avec des représentants de l'industrie ayant pour objet l'amélioration du programme.

En 2015-2016, lorsque le projet de loi recevra la sanction royale, Agriculture et Agroalimentaire Canada travaillera à mettre en œuvre les modifications à la Loi dans les meilleurs délais. Le Ministère verra notamment à apporter les changements nécessaires à la réglementation. Les dispositions qui ne nécessitent pas de modifications règlementaires, seront mises en œuvre dès la réception de la sanction royale et les autres dispositions le seront une fois qu'elles auront fait l'objet des modifications nécessaires. Le Ministère continuera d'administrer le Programme de paiements anticipés afin que les producteurs puissent obtenir des avances tout au long du processus de mise en œuvre.

En 2015-2016, Agriculture et Agroalimentaire Canada effectuera une évaluation interne de la Loi sur les programmes de commercialisation agricole et une évaluation interne du Programme de paiements anticipés pour s'assurer que celui-ci continue de fonctionner de manière efficiente et efficace dans l'intérêt des producteurs canadiens. En outre, le Ministère continuera d'appuyer la commercialisation des produits agricoles au moyen du Programme de mise en commun des prix[xv].

Sous-programme 1.1.7 : *Loi canadienne sur les prêts agricoles*

Description : La *Loi canadienne sur les prêts agricoles* est un programme légiféré de garantie d'emprunt qui améliore la disponibilité du crédit pour les agriculteurs et les coopératives agricoles. En vertu du programme de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles*, le gouvernement du Canada garantit aux institutions financières le remboursement des prêts accordés aux agriculteurs et aux coopératives agricoles à des fins admissibles. Les agriculteurs utilisent ces prêts pour créer, améliorer et développer leurs fermes alors que les coopératives agricoles s'en servent pour traiter, distribuer ou mettre en marché les produits de l'agriculture.

Le programme utilise les paiements de transfert suivants comme source de financement : Prêts garantis en vertu de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles* (L.R.C., 1985, ch. 25 (3e suppl.)).

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
14 744 566	14 744 566	14 744 566

Ressources humaines (Équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
4	4	4

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Des agriculteurs et des coopératives agricoles ont accès à des capitaux à coût abordable pour investir dans leur propriété agricole	Valeur en dollar des prêts enregistrés octroyés par des établissements de prêt au cours de l'exercice (millions)	137	31 mars 2016
Des agriculteurs et des coopératives agricoles ont accès à des capitaux à coût abordable pour investir dans leur propriété agricole	Nombre de prêts accordés à des agriculteurs débutants	217	31 mars 2016
Des agriculteurs et des coopératives agricoles ont accès à des capitaux à coût abordable pour investir dans leur propriété agricole	Valeur des prêts non remboursés exprimée sous forme de pourcentage de la valeur totale des prêts à la fin de l'année	Moins de 1	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

En avril 2014, Agriculture et Agroalimentaire Canada a procédé à une évaluation interne et examen législatif de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles*[xviii]. Selon les recommandations formulées à la suite de l'évaluation, il faut intensifier les efforts de promotion et de sensibilisation à l'égard du Programme de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles*[xii] afin d'accroître le recours au programme tant par les producteurs que par les institutions financières. Ces recommandations ont été prises en compte intégralement dans un plan d'action et de la réponse de la direction, y compris une stratégie de communication visant une meilleure sensibilisation, des lignes directrices renforcées pour les prêteurs et l'implantation d'un nouveau système en ligne permettant aux prêteurs d'enregistrer les prêts.

Programme 1.2 : Accès aux marchés, négociations, compétitivité du secteur, et systèmes d'assurance

Description : Agriculture et Agroalimentaire Canada vient en aide à l'industrie et lui offre les outils nécessaires à son succès commercial dans le but de maximiser la rentabilité et la compétitivité à long terme du secteur. Afin d'atteindre cet objectif, et ce, en étroite collaboration avec le secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels, Agriculture et Agroalimentaire Canada garantit l'accès aux marchés, facilite les activités menées par l'industrie visant à développer les marchés internationaux et les systèmes d'assurance, et fournit de l'information afin d'aider l'industrie à se placer dans une bonne position pour tirer profit des débouchés commerciaux et maximiser son rendement, tant au Canada qu'à l'étranger. Les systèmes d'assurance incluent les normes, les systèmes et les outils pour la salubrité des

aliments, la biosécurité, la traçabilité, la surveillance, le bien-être animal, et les autres attributs du marché.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
194 586 263	194 586 263	173 108 735	171 426 251

Les différences dans les prévisions au chapitre des dépenses tiennent principalement aux réductions des dépenses prévues dans le cadre du Programme des coûts de transition de la Commission canadienne du blé.

Ressources humaines (Équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
386	386	385

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Le secteur agricole et agroalimentaire canadien s'adapte aux occasions et aux risques du marché	Accroissement des exportations totales de produits agricoles et agroalimentaires (y compris les produits de la mer) (milliards de dollars)	50,3	31 décembre 2017

Faits saillants de la planification

Conscient du fait que la rentabilité et la prospérité du secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels du Canada découle de sa réussite sur les marchés mondiaux, le Ministère continuera de promouvoir l'élimination des obstacles au commerce et l'amélioration de l'accès aux marchés grâce à des négociations bilatérales, régionales et multilatérales; de réaliser des activités de développement sectoriel clés; et d'appuyer la création de systèmes d'assurance. En partenariat avec les provinces et les territoires, Agriculture et Agroalimentaire Canada aidera le secteur à soutenir la concurrence en fournissant de l'information, des recherches et des analyses sur les marchés ainsi que des conseils stratégiques connexes. Pour ce qui est des questions telles que la lutte antiparasitaire, Agriculture et Agroalimentaire Canada contribuera à l'élaboration de technologies et de techniques visant à réduire les risques pour l'environnement et la santé humaine, tout en collaborant avec l'industrie et les organismes de réglementation pour améliorer les processus réglementaires. Les améliorations de la compétitivité permettront d'accroître les exportations, d'augmenter la rentabilité et de créer plus d'emplois pour les Canadiens.

Sous-programme 1.2.1 : Croissance du commerce et des marchés

Description : Le programme Croissance du commerce et des marchés qui est financé par les ressources ministérielles existantes et par *Cultivons l'avenir 2*, accroît la présence du Canada sur les marchés en favorisant des règlements commerciaux basés sur la science, en assurant la réouverture, le maintien et la croissance des marchés ainsi qu'en concluant des accords de libre-échange avec les principaux partenaires commerciaux, reconnaissant l'importance des marchés internationaux à la rentabilité du secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels. Pour que l'industrie puisse bénéficier de tous les avantages des accords de libre-échange et d'un accès accru aux marchés, le programme Croissance du commerce et des marchés offre également des ressources et des outils comme des renseignements sur les marchés, un service de délégués commerciaux et, sous la marque Canada, des outils et de la coordination, qui permettent à l'industrie de tirer parti des nouveaux débouchés commerciaux et de connaître un succès commercial.

Le programme utilise les paiements de transfert suivants comme source de financement : Subventions versées à des bénéficiaires étrangers pour leur participation auprès d'organisations internationales qui appuient l'agriculture.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
31 935 228	32 027 824	32 126 608

Ressources humaines (Équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
125	125	125

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les exportateurs de produits agricoles, agroalimentaires et agro-industriels canadiens saisissent les occasions sur les nouveaux marchés et obtiennent une réussite commerciale	Valeur des exportations agricoles et agroalimentaires canadiennes vers les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (milliards de dollars)	36,1	31 décembre 2017

Les exportateurs de produits agricoles, agroalimentaires et agro-industriels canadiens saisissent les occasions sur les nouveaux marchés et obtiennent une réussite commerciale	Valeur des exportations agricoles et agroalimentaires canadiennes vers les pays non membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (milliards de dollars)	14,2	31 décembre 2017

Faits saillants de la planification

En collaboration avec ses partenaires fédéraux, les provinces et le secteur, Agriculture et Agroalimentaire Canada tentera de régler des problèmes commerciaux canadiens ou de faire avancer des dossiers et d'ouvrir, de maintenir et d'élargir les marchés pour les produits agricoles et agroalimentaires canadiens, créant ainsi de nouvelles possibilités pour le secteur. Le Ministère ciblera ses efforts en matière d'accès aux marchés en établissant des priorités pour miser sur les marchés et les enjeux transsectoriels les plus prometteurs pour le secteur canadien.

À l'appui de l'ambitieux programme commercial du gouvernement fédéral, le Ministère dirigera les volets agricoles des négociations bilatérales, régionales et multilatérales sur le libre-échange et continuera notamment de participer aux activités de l'Organisation mondiale du commerce. Il cherchera à obtenir l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce des produits agricoles.

Les progrès technologiques et l'augmentation des barrières non tarifaires au commerce ont ajouté à la complexité du marché international. Le Ministère continuera de promouvoir, auprès de l'Organisation mondiale du commerce, auprès des organismes de normalisation internationaux et dans le cadre des réunions multilatérales et bilatérales, des règles et des règlements transparents et fondés sur la science. Il est essentiel d'adopter des approches scientifiques pour que la libéralisation des échanges contribue pleinement à la croissance économique et aux débouchés, tout en facilitant la sécurité alimentaire.

Agriculture et Agroalimentaire Canada continuera d'aider le secteur à tirer profit des avantages liés aux accords de libre-échange et à un accès accru aux marchés. Pour ce faire, le Ministère fournira des rapports contenant des renseignements sur les marchés; il procurera au secteur un soutien logistique et opérationnel dans le cadre de sa participation à huit grands salons commerciaux internationaux; il fournira son leadership par l'intermédiaire d'équipes de mission multidisciplinaires spécialisées dans les marchés internationaux; il procurera une aide de première ligne grâce à ses connaissances spécialisées et à sa compréhension approfondie des conditions locales, par l'intermédiaire du Service des délégués commerciaux du secteur[xix].

Compte tenu de la vision transformatrice pour l'agriculture qui est présentée dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2*[iv], le Programme de la marque Canada[xx] a changé d'orientation afin de promouvoir le leadership accru de l'industrie et les mesures visant à stimuler des succès

commerciaux. À cet égard, la fonction du Programme de la marque Canada du Ministère se limitera à gérer les adhésions au groupe des utilisateurs de la marque Canada, à gérer les logos et les éléments graphiques et à transmettre des messages clés sur les avantages que présente, pour le secteur, le fait que les aliments canadiens se distinguent des produits concurrents.

Sous-programme 1.2.2 : Mobilisation et développement du secteur

Description : Le programme Mobilisation et développement du secteur, qui est financé par les ressources ministérielles existantes et par *Cultivons l'avenir 2*, vise à améliorer la compétitivité du secteur et à favoriser son succès sur les marchés. Des spécialistes régionaux et sectoriels s'emploient à entretenir et à étendre les relations de travail, de concert avec les provinces et les territoires, les associations agricoles et alimentaires nationales et régionales ainsi que les entreprises individuelles et les membres de la chaîne de valeur en vue d'acquérir des connaissances et d'aborder les problèmes importants auxquels est confronté le secteur, dont ceux qui ont trait aux marchés et à la réglementation.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
21 990 865	22 079 613	22 188 844

Ressources humaines (Équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
161	161	161

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les chaînes de valeur des produits agricoles, agroalimentaires et agro-industriels peuvent s'adapter aux défis et aux occasions de l'industrie	La valeur des expéditions d'aliments et de boissons (milliards de dollars)	105,37	31 décembre 2017
Les chaînes de valeur des produits agricoles, agroalimentaires et agro-industriels peuvent s'adapter aux défis et aux occasions de l'industrie	La valeur des recettes des marchés agricoles (milliards de dollars)	52,6	31 décembre 2017

Faits saillants de la planification

Agriculture et Agroalimentaire Canada tentera d'accroître la compétitivité et la réussite commerciale du secteur en appuyant la capacité d'adaptation de ce dernier aux possibilités et enjeux internationaux et nationaux nouveaux ou changeants. Le Ministère y arrivera en recueillant et en analysant des données et des renseignements sur le marché, en cultivant de solides relations avec l'industrie et en réalisant des activités de développement sectoriel.

En fournissant des renseignements sur les marchés, des renseignements propres aux régions et une expertise sectorielle, le Ministère continuera à appuyer les décisions prises par les producteurs canadiens, les entreprises de transformation des aliments, les organisations du secteur et les gouvernements grâce à des rapports sur les données sur le marché, des analyses et des prévisions et le rendement du secteur.

De plus, la création de relations avec des organisations de l'industrie et des entreprises et la prestation d'analyses, de conseils stratégiques et techniques sur la réglementation, les marchés et la science et l'innovation sont essentielles au renforcement de la capacité de l'industrie de s'attaquer aux enjeux prioritaires. Grâce aux Tables rondes sur les chaînes de valeur[xxi] dirigées par l'industrie et une interaction régionale avec les intervenants de l'industrie, la collaboration entre le secteur et le gouvernement sera renforcée, ce qui contribuera à améliorer la capacité de l'industrie et la facilité avec laquelle elle peut s'adapter.

Enfin, parmi les activités de développement sectoriel qui seront entreprises, mentionnons le fait de travailler avec le secteur pour contribuer à la résolution des problèmes stratégiques et transactionnels auxquels est confrontée l'industrie entière, de résoudre les problèmes techniques et commerciaux et de surveiller les accords fédéraux, provinciaux et territoriaux pour faire en sorte que les politiques et initiatives fédérales reflètent et appuient les priorités de l'industrie et des provinces et des territoires.

Sous-programme 1.2.3 : Développement des marchés

Description : Ce programme de *Cultivons l'avenir 2* aide le secteur agricole en lui fournissant des ressources dans le cadre d'accords de contribution pour qu'il ait la capacité de tirer parti des gains d'accès aux marchés et des nouveaux débouchés selon les préférences des consommateurs et les tendances alimentaires, de façon à être compétitif sur les marchés nationaux et internationaux. Par exemple, Développement des marchés aide l'industrie agricole et agroalimentaire du Canada à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies internationales à long terme, à assurer et à accroître sa visibilité sur les marchés clés internationaux et à améliorer les débouchés commerciaux des produits agricoles et agroalimentaires canadiens. Le Canada est ainsi en bonne posture pour réussir sur les marchés clés, satisfaire aux exigences des consommateurs et tenir tête à la concurrence mondiale.

Le programme utilise les paiements de transfert suivants comme source de financement : Paiements de contribution pour le programme Agri-marketing dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2*.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
22 948 606	22 948 606	22 948 606

Ressources humaines (Équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
16	16	16

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Le secteur agricole bénéficie d'un soutien pour maintenir la visibilité des secteurs/produits canadiens et pour maintenir sa capacité à trouver et à saisir des occasions de développement des marchés qui contribuent à sa compétitivité commerciale	Nombre cumulatif de développement des marchés et de produits/d'événements de promotions réalisées dans le cadre du programme ciblant de nouveaux marchés	350	31 mars 2018

Faits saillants de la planification

Sous le régime du cadre stratégique pour l'agriculture *Cultivons l'avenir 2*[iv], Agriculture et Agroalimentaire Canada continue d'appuyer les activités du volet Développement des marchés du programme Agri-marketing. Ce programme appuie des activités sur les marchés existants et nouveaux pour maintenir et renforcer la compétitivité de l'industrie en établissant des liens entre les entreprises agroalimentaires canadiennes et les principaux marchés internationaux. À cet égard, des fonds seront mis à la disposition des associations nationales de producteurs, de transformateurs et d'exportateurs et des petites et moyennes entreprises afin qu'elles puissent mettre en œuvre des stratégies de développement des marchés internationaux à long terme. Ces mesures renforceront la compétitivité du secteur et sa capacité à créer, à promouvoir et à élargir des marchés intérieurs et extérieurs grâce au soutien d'activités de promotion et de développement des marchés menées par l'industrie. Ces activités promotionnelles visent à maintenir la visibilité des secteurs canadiens, à promouvoir les avantages des produits canadiens et à différencier les producteurs canadiens de leurs compétiteurs venant des autres principaux pays exportateurs de produits agricoles. Le Ministère continuera d'améliorer sa capacité

d'évaluer le programme, de façon à en optimiser les retombées positives pour les agroentreprises canadiennes.

Sous-programme 1.2.4 : Systèmes d'assurance

Description : Le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels canadien reçoit du soutien dans ses efforts en vue de prévenir et de gérer les risques pour la base de ressources animales et végétales, d'assurer la salubrité des aliments et de répondre aux nouvelles exigences du marché en matière d'assurance. Les programmes fédéraux dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2* soutiennent les organismes nationaux dans l'élaboration de systèmes d'assurance nationaux, de normes et d'outils, notamment des systèmes de salubrité des aliments, des normes de biosécurité, des systèmes de traçabilité, des systèmes de surveillance de santé des animaux et des plantes, et des normes sur les attributs du marché.

Le programme utilise les paiements de transfert suivants comme source de financement : Paiements de contribution pour le programme Agri-marketing dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2*.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
19 236 820	20 236 820	20 236 820

Ressources humaines (Équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
20	20	20

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
L'industrie agricole et agroalimentaire canadienne a des outils pour mettre en œuvre des systèmes d'assurance qui répondent aux exigences des consommateurs, des acheteurs et du marché, pour obtenir et maintenir l'accès aux marchés, ainsi que pour protéger les plantes et les animaux contre les menaces à leur santé	Nombre cumulatif de systèmes d'assurance et d'outils standards élaborés	43	31 mars 2018

Mise en œuvre de systèmes et de normes d'assurance par les producteurs et les entreprises agricoles	Nombre cumulatif d'activités relatives aux systèmes/normes d'assurance menées par des producteurs et des entreprises agricoles dans le cadre des programmes à frais partagés fédéraux-provinciaux-territoriaux de *Cultivons l'avenir 2*	13 200	31 mars 2019

Faits saillants de la planification

La salubrité des aliments et la santé des végétaux et des animaux restent des facteurs clés pour assurer la compétitivité de l'industrie et son accès aux marchés nationaux et internationaux. Aux termes de *Cultivons l'avenir 2*[iv], le volet Systèmes d'assurance du programme Agri-marketing[xxii] continue de donner priorité à ces aspects, tout en appuyant aussi la mise en œuvre de systèmes d'assurance axés sur le marché et de plus grande portée qui permettraient au secteur de conquérir des marchés et de répondre aux demandes nouvelles et naissantes des acheteurs. À cet égard, le programme aidera les organisations nationales à élaborer des systèmes d'assurance, des normes et des outils connexes pour répondre aux demandes des consommateurs et des marchés en matière de salubrité des aliments et d'autres attributs.

Aux termes de *Cultivons l'avenir 2*, les provinces et les territoires ont pour responsabilité de financer et de mettre en œuvre les systèmes d'assurance, comme l'indiquent les ententes bilatérales fédérales, provinciales et territoriales. Ces ententes sont présentées en détail dans le sous-programme 1.2.5, Programmes à frais partagés fédéraux, provinciaux et territoriaux reliés au développement des marchés et à la compétitivité. Agriculture et Agroalimentaire Canada prend en charge le volet Systèmes d'assurance en complément aux programmes provinciaux et territoriaux à frais partagés, quand toutes les provinces peuvent en tirer des avantages.

Agriculture et Agroalimentaire Canada continuera d'aider l'industrie à élaborer des normes nationales de biosécurité à la ferme et dans le secteur des services, des systèmes d'assurance de la salubrité des aliments à la ferme et en aval de la ferme et des systèmes de traçabilité par le truchement du volet Systèmes d'assurance du programme Agri-marketing. Il convient de noter que le Ministère collabore avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les acteurs de l'industrie à la création du Service de la traçabilité agricole du Canada, lequel agira comme service centralisé de suivi des données sur les animaux d'élevage du Canada. En outre, il contribuera à mettre en place de nouveaux systèmes de surveillance pour les maladies végétales et animales et des systèmes de normes pour garantir les attributs de qualité recherchés sur les marchés clés. Le Ministère contribuera aussi aux efforts de l'industrie dans d'autres secteurs liés aux marchés, comme l'intégration des systèmes d'assurance. L'Agence canadienne d'inspection des aliments[xxiii] collaborera à ces travaux et s'intéressera à des secteurs comme la reconnaissance des systèmes de salubrité des aliments, les normes de biosécurité et la réglementation en matière de traçabilité.

Sous-programme 1.2.5 : Programmes à frais partagés fédéraux-provinciaux-territoriaux reliés au développement des marchés et à la compétitivité

Description : Ce programme de *Cultivons l'avenir 2* appuie les activités provinciales et territoriales visant non seulement à aider le secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels à conserver et à établir des débouchés pour les exploitations agricoles et les entreprises, mais aussi à fournir aux intervenants de l'industrie les connaissances et les outils dont ils ont besoin pour faire face à la concurrence au Canada et à l'étranger. Certains programmes provinciaux ou territoriaux aident le secteur à cerner de nouveaux débouchés et marchés à l'échelle nationale et internationale afin d'accroître sa compétitivité et sa rentabilité, en plus de l'aider dans ses efforts visant à prévenir et à atténuer les risques pour les ressources animales ou végétales, à offrir des aliments salubres et à répondre aux nouvelles demandes du marché en matière d'assurance.

Le programme utilise les paiements de transfert suivants comme source de financement : Contributions pour les programmes des initiatives stratégiques à coûts partagés dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2* pour la compétitivité et le développement des marchés.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
61 201 028	61 201 028	61 201 028

Ressources humaines (Équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
7	7	7

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Le secteur utilise davantage les connaissances et les outils fondés sur les marchés afin d'en accroître l'accès	Nombre cumulatif d'activités relatives aux systèmes/normes d'assurance menées par des entreprises agricoles dans le cadre des programmes à frais partagés fédéraux-provinciaux-territoriaux de *Cultivons l'avenir 2*	15 000	31 mars 2019

Le secteur utilise davantage les connaissances et les outils fondés sur les marchés afin d'en accroître l'accès	Pourcentage de clients qui affirment que leur participation aux programmes à frais partagés de *Cultivons l'avenir 2* leur a permis de conquérir de nouveaux marchés	55	31 mars 2019

Faits saillants de la planification

Agriculture et Agroalimentaire Canada finance les initiatives provinciales et territoriales conformément à l'entente reliée au cadre stratégique pour le secteur agricole *Cultivons l'avenir 2*[iv]. Les provinces et les territoires ont la marge de manœuvre nécessaire pour concevoir et mettre en œuvre des programmes adaptés aux besoins régionaux diversifiés. Parmi les activités à frais partagés prévues, mentionnons les suivantes : créer et mettre en commun des renseignements sur le marché, fournir des services consultatifs sur les activités de développement des exportations, soutenir des activités de formation et de sensibilisation à l'appui de systèmes d'assurance précis et aider l'industrie à appliquer et à adopter les outils et les pratiques exemplaires en matière de gestion touchant les systèmes d'assurance et les normes connexes.

Ce programme comprend les activités environnementales destinées à prévenir et à confiner les risques touchant les ressources animales et végétales, à assurer la salubrité des aliments et à répondre aux besoins d'assurance nécessités par les nouveaux marchés. Dans la mesure où il exige des systèmes d'assurance et des normes, l'indicateur de rendement est identique à celui du sous-programme 1.2.4.

Sous-programme 1.2.6 : Lutte antiparasitaire : Programme de pesticides à usage limité

Description : Ce programme de *Cultivons l'avenir 2* accroît l'accès des agriculteurs à de nouveaux pesticides à usage limité. Des études sur les résidus de pesticides, l'efficacité des pesticides et la tolérance des cultures sont menées pour générer à l'intention de Santé Canada des ensembles de données réglementaires concernant les nouveaux pesticides à usage limité. Par ailleurs, les travaux menés en collaboration avec nos collègues des États-Unis donnent lieu à des présentations conjointes sur les pesticides aux organismes de réglementation des deux pays et à la disponibilité simultanée des nouveaux pesticides à usage limité dans les deux pays. L'accessibilité accrue à de nouveaux pesticides à usage limité élimine les obstacles commerciaux avec les pays dans lesquels ces produits sont déjà accessibles.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
10 281 045	10 281 045	10 281 045

Ressources humaines (Équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
49	49	49

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Propositions réglementaires envoyées à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada relativement aux nouveaux pesticides à usage limité	Nombre de trousses d'information et de données sur les projets de recherche présentées à l'appui des pesticides à usage limité et réglementés	40	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Initiative administrée conjointement par Agriculture et Agroalimentaire Canada et Santé Canada[xxiv], le Programme des pesticides à usage limité[xxv] continuera, avec le concours des producteurs et de leurs organismes, des fabricants de pesticides, des responsables provinciaux et de leurs homologues américains, de recenser les problèmes d'organismes nuisibles par ordre d'importance, de définir des solutions potentielles pour contrôler les pesticides et de produire les données requises pour l'homologation des nouveaux pesticides à usage limité au Canada. Le Ministère continuera aussi de collaborer avec ses homologues américains pour harmoniser les méthodes de production de données et de préparer les rapports nécessaires pour faciliter les évaluations des organismes de réglementation des deux pays. Les nouveaux pesticides à usage limité mis à la disposition des cultivateurs canadiens réduiront les pertes de rendement grainier dues aux pesticides, ce qui protégera les investissements du cultivateur, réduira les barrières douanières avec les pays où certains pesticides sont déjà homologués du fait que des limites maximales de résidus seront attribuées aux usages de nouveaux pesticides et accroîtra la parité concurrentielle du cultivateur canadien par rapport au cultivateur américain.

Sous-programme 1.2.7 : Lutte antiparasitaire : Programme de réduction des risques liés aux pesticides

Description : Dans le cadre du Programme de réduction des risques liés aux pesticides, Agriculture et Agroalimentaire Canada élabore des technologies, des outils (y compris des biopesticides) et des techniques visant à réduire les risques posés par l'utilisation des pesticides

sur l'environnement et la santé humaine. L'accessibilité accrue de biopesticides et de technologies, de techniques et de produits à risque réduit contribue à l'agriculture durable. La collaboration avec des homologues à Santé Canada permet de cibler des solutions de rechange à risque réduit pour remplacer les pesticides dont leur homologation est progressivement retirée en raison de leur toxicité.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
2 443 300	2 443 300	2 443 300

Ressources humaines (Équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
7	7	7

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Connaissance et utilisation accrues des produits et des pratiques de lutte antiparasitaire plus sécuritaires	Nombre de produits et de pratiques en matière de lutte antiparasitaire à risque réduit élaborés et communiqués aux cultivateurs	5	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Agriculture et Agroalimentaire Canada continuera de collaborer avec les intervenants dans le but de trouver et de soutenir des solutions de lutte antiparasitaire à risque réduit dans le cadre d'enjeux prioritaires. Le Ministère élaborera des plans d'action de réduction des risques et appuiera des activités de recherche menant à des outils et à des approches de gestion des ravageurs moins risquées pour atténuer les risques potentiels posés par les pesticides. Il soutiendra un programme national de priorisation des biopesticides et préparera les soumissions réglementaires nécessaires pour homologuer les biopesticides sélectionnés. Aussi, en collaboration avec l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire[xxvi] de Santé Canada, il étudiera les solutions de remplacement des pesticides en voie d'élimination. Le Ministère soutiendra en outre les recherches destinées à combler les lacunes académiques et technologiques relatives à la lutte antiparasitaire et communiquera aux cultivateurs les résultats obtenus au moyen d'outils de communication et de projets de démonstration pertinents.

Sous-programme 1.2.8 : Le programme relatif aux coûts de transition de la Commission canadienne du blé

Description : Le Programme des coûts de transition de la Commission canadienne du blé vise à rembourser certains coûts que la Commission canadienne du blé a engagés pour faire la transition vers l'organisme de commercialisation facultatif qu'elle est devenue le 1er août 2012. Le Programme relatif aux coûts de transition de la Commission canadienne du blé versera au plus de 349 million de dollars en paiements de subvention et de contribution à la Commission canadienne du blé pour assumer les coûts associés à l'abolition du guichet unique de commercialisation du blé et de l'orge de l'Ouest canadien. Il s'agit notamment des coûts du rajustement de l'effectif de la Commission canadienne du blé, y compris la liquidation des régimes de pension et d'avantages sociaux de l'ère monopolistique de la Commission canadienne du blé et certaines indemnités de départ, des dettes héritées du passé, du coût de l'atténuation ou de la résiliation des contrats de soutien logistique signés sous le régime monopolistique de la Commission canadienne du blé, et d'autres coûts de transition.

Le programme utilise les paiements de transfert suivants comme source de financement : Paiements de subventions pour le Programme des coûts de transition de la Commission canadienne du blé et paiements de contributions pour le Programme des coûts de transition de la Commission canadienne du blé.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
24 549 371	1 890 499	0

Les dépenses prévues pour le Programme des coûts de transition de la Commission canadienne du blé diminuent chaque année du fait qu'elles ont été prises en charge par la Commission en 2012-2013. Celle-ci est en effet devenue un organisme de commercialisation à participation volontaire et permet à ce titre aux cultivateurs de l'Ouest canadien de commercialiser leur production d'orge et de blé sur le libre marché.

Ressources humaines (Équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
1	1	0

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
La situation financière de la Commission canadienne du blé permet de procéder à la privatisation avec succès	Nombre d'éléments de programmes terminés pour lesquels la Commission canadienne du blé a reçu un financement de transition	9	31 mars 2017

	Remarque : Un élément de programme décrit les différentes catégories de coûts admissibles. Les coûts admissibles ont des termes finis et les paramètres qui définissent ce qui est admissible dans les ententes de financement		

Faits saillants de la planification

En 2012, on a mis sur pied le Programme des coûts de transition de la Commission canadienne du blé à la suite de la publication de la *Loi sur le libre choix des producteurs de grains en matière de commercialisation*[xxvii], qui a obtenu la sanction royale le 15 décembre 2011. La Loi a mis fin au monopole de la Commission touchant le blé et l'orge de l'Ouest le 1er août 2012. La Commission canadienne du blé, qui pourra poursuivre ses activités en tant qu'entité de commercialisation à participation volontaire pendant jusqu'à cinq ans aux termes de la Loi, doit élaborer un plan de commercialisation en vue de sa privatisation. Le programme vise à financer les coûts de transformation de la Commission canadienne du blé en entité de commercialisation à participation volontaire.

La *Loi sur le libre choix des producteurs de grains en matière de commercialisation* exige de la Commission canadienne du blé qu'elle dépose une demande de prorogation le 31 juillet 2016 au plus tard. En vertu de la Loi, la Commission peut être privatisée ou, si un plan de commercialisation viable n'est pas présenté, dissoute.

Le Programme des coûts de transition de la Commission canadienne du blé cadre avec l'engagement du gouvernement du Canada d'offrir aux agriculteurs le choix de vendre leurs céréales à une organisation de mise en commun à participation volontaire, c'est-à-dire à la Commission canadienne du blé, ou à une autre compagnie céréalière. Dans le budget de 2012, le gouvernement a réaffirmé son engagement à « assurer une transition harmonieuse pour les agriculteurs, qui comprend notamment une Commission canadienne du blé volontaire et viable s'inscrivant dans un marché céréalier canadien ouvert et concurrentiel ».

Programme 1.3 : Conseil des produits agricoles du Canada

Description : Institué par l'entremise de la *Loi sur les offices des produits agricoles*, le Conseil des produits agricoles du Canada est un organisme de surveillance qui fait rapport au Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (le Ministre). *La Loi sur les offices des produits agricoles* permet la création d'offices nationaux de commercialisation, qui ne sont pas assujettis à la *Loi sur la concurrence*, ainsi que d'offices de promotion et de recherche. Le Conseil des produits agricoles du Canada supervise ces offices afin de s'assurer que le système de gestion de l'offre pour la volaille et les œufs ainsi que les activités de

promotion et de recherche pour le bovin de boucherie fonctionnent dans le meilleur intérêt de tous les intervenants; des producteurs aux consommateurs et sont en mesure d'évoluer pour faire face aux défis actuels et futurs. Le Conseil des produits agricoles du Canada prodigue également des conseils et recommandations au Ministre, collabore avec les organismes de surveillances provinciaux et travaille de façon active avec le Ministère ainsi que les organismes qui relèvent du portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
3 028 779	3 028 779	3 028 779	3 028 779

Ressources humaines (Équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
24	24	24

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
La part du marché intérieur des producteurs canadiens de poulet, d'œufs, d'œufs d'incubation et de dinde est stable ou en augmentation	Pourcentage du marché du poulet canadien approvisionné par des producteurs de poulet canadiens	80	31 mars 2016
La part du marché intérieur des producteurs canadiens de poulet, d'œufs, d'œufs d'incubation et de dinde est stable ou en augmentation	Pourcentage du marché des œufs canadien approvisionné par des producteurs d'œufs canadiens	80	31 mars 2016
La part du marché intérieur des producteurs canadiens de poulet, d'œufs, d'œufs d'incubation et de dinde est stable ou en augmentation	Pourcentage du marché des œufs d'incubation canadien approvisionné par des producteurs d'œufs d'incubation canadiens	80	31 mars 2016
La part du marché intérieur des producteurs canadiens de poulet, d'œufs, d'œufs d'incubation et de dinde est stable ou en augmentation	Pourcentage du marché de la dinde canadien approvisionné par des producteurs de dinde canadiens	80	31 mars 2016

Les fluctuations des prix à la consommation du poulet, des œufs et de la dinde sont plus stables que celles des viandes concurrentes	La variation des prix à la consommation du poulet sur 12 mois demeure à plus ou moins 5 points de pourcentage de la variation des prix à la consommation sur 12 mois d'autres produits de viande fraîche ou congelée	5	31 mars 2016
Les fluctuations des prix à la consommation du poulet, des œufs et de la dinde sont plus stables que celles des viandes concurrentes	La variation des prix à la consommation des œufs sur 12 mois demeure à plus ou moins 5 points de pourcentage de la variation des prix à la consommation sur 12 mois d'autres produits de viande fraîche ou congelée	5	31 mars 2016
Les fluctuations des prix à la consommation du poulet, des œufs et de la dinde sont plus stables que celles des viandes concurrentes	La variation des prix à la consommation de la dinde sur 12 mois demeure à plus ou moins 5 points de pourcentage de la variation des prix à la consommation sur 12 mois d'autres produits de viande fraîche ou congelée	5	31 mars 2016
Les fluctuations des prix à la consommation du poulet, des œufs et de la dinde sont comparables à celles des aliments en général	La variation des prix à la consommation du poulet sur 12 mois demeure à plus ou moins 10 points de pourcentage de la variation des prix à la consommation sur 12 mois des aliments en général	10	31 mars 2016
Les fluctuations des prix à la consommation du poulet, des œufs et de la dinde sont comparables à celles des aliments en général	La variation des prix à la consommation des œufs sur 12 mois demeure à plus ou moins 10 points de pourcentage de la variation des prix à la consommation sur 12 mois des aliments en général	10	31 mars 2016
Les fluctuations des prix à la consommation du poulet, des œufs et de la dinde sont comparables à celles des aliments en général	La variation des prix à la consommation de la dinde sur 12 mois demeure à plus ou moins 10 points de pourcentage de la variation des prix à la consommation sur 12 mois des aliments en général	10	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Le Conseil des produits agricoles du Canada[xxviii] continuera son travail de collaboration et de supervision auprès des organismes institués en vertu de la *Loi sur les offices des produits agricoles*[xxix] : Bœuf Canada, Les producteurs d'œufs d'incubation du Canada, Les producteurs de poulet du Canada, Les producteurs d'œufs du Canada et Les éleveurs de dindon du Canada. Le Conseil continuera d'évaluer le bien-fondé des demandes des groupes du secteur concernant l'établissement d'organismes de promotion et de recherche.

Dans son nouveau *Plan stratégique 2015-2018*, le Conseil des produits agricoles du Canada privilégiera au premier plan la transparence des systèmes de commercialisation, de promotion et de recherche, systèmes qui devront être assez souples pour permettre de relever les défis actuels et futurs et être gérés de manière à passer l'épreuve de l'examen public. Pour ce faire, le Conseil continuera d'encourager une meilleure compréhension des rôles et des responsabilités des partenaires au sein des systèmes. Il fournira aussi de l'information sur les offices de promotion et de recherche pour aider les groupements de producteurs spécialisés à gérer eux-mêmes leurs priorités de recherche et à promouvoir leurs produits. Le Conseil invitera aussi les régies agroalimentaires provinciales à conserver et à promouvoir un système efficace et compétitif. Il travaillera en outre à améliorer les communications et à enrichir son expertise interne.

Le Conseil des produits agricoles du Canada évaluera le rendement des systèmes de marketing en mesurant la santé du secteur national en ce qui concerne les produits soumis à la gestion de l'offre en fait de parts du marché national. On évaluera aussi les répercussions des systèmes sur les consommateurs canadiens pour s'assurer que les variations des prix des produits soumis à la gestion de l'offre sont comparables à celles des autres produits alimentaires qui ne font pas l'objet d'une telle gestion.

Résultat stratégique 2 : Un secteur innovateur et durable de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriel

L'innovation et la durabilité dans le secteur comprennent, d'une part, la mise au point et la commercialisation de produits agricoles à valeur ajoutée, ainsi que de systèmes, de procédés et de technologies axés sur le savoir et, d'autre part, l'amélioration des compétences et stratégies en matière de commerce et de gestion dans le secteur, pour que celui-ci puisse saisir les débouchés et gérer le changement. L'innovation et la durabilité sont vitales pour l'amélioration et la croissance constante de la productivité, de la rentabilité, et de la durabilité du secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels.

Programme 2.1 : Sciences, innovation, adoption et durabilité

Description : Agriculture et Agroalimentaire Canada contribue à l'innovation et la durabilité du secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels par le biais d'activités scientifiques et connexes ayant pour but d'accroître la rentabilité des produits, des services, des procédés et des marchés nouveaux et existants. Agriculture et Agroalimentaire

Canada effectue de la recherche, du développement et du transfert de connaissances qui accroissent la résilience du secteur, favorisent la découverte de domaines prometteurs pour le secteur, contribuent à la position compétitive de ce dernier et facilitent la prise de décisions éclairées et coordonnées. Agriculture et Agroalimentaire Canada favorise la planification intégrée, la mobilisation de l'industrie, du gouvernement et des universités ainsi que la collaboration pour accélérer la transmission de l'information scientifique et technologique dans le continuum de l'innovation, et ce, à l'appui des stratégies établies par le secteur pour assurer sa réussite. Les agriculteurs, les agroentrepreneurs et les agroentreprises sont soutenus dans leurs efforts visant à adopter de nouvelles technologies et à commercialiser de nouveaux produits et services. Les recherches exploratoires et transformationnelles permettent de cerner les débouchés durables à venir et de préparer le secteur en vue des nouvelles possibilités et des nouveaux défis.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
537 550 506	537 550 506	530 833 077	531 076 601

Ressources humaines (Équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
2 294	2 345	2 376

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Secteur agricole et agroalimentaire qui met à profit la science pour améliorer l'efficacité de l'agriculture, accroître la disponibilité de nouveaux produits et contribuer à l'économie canadienne	Valeur ajoutée agricole nette (milliards de dollars) Le compte de la valeur ajoutée agricole est conçu pour fournir une mesure annuelle du revenu découlant de la production de produits et de services agricoles. Les statistiques servent à évaluer la situation de l'industrie agricole et à établir des options en matière de politiques	12,3	31 mars 2018

Faits saillants de la planification

Agriculture et Agroalimentaire Canada continuera de générer de nouvelles connaissances et d'aider le secteur à adopter et à commercialiser des produits, des processus et des pratiques agricoles, agroalimentaires et agro-industriels qui se démarqueront par leur innovation et stimuleront la croissance économique et la durabilité. Le Ministère continuera de cibler les activités de recherche, de développement et de transfert des connaissances alignées sur son secteur des stratégies scientifiques[xxx]. L'accent sera mis sur quatre objectifs stratégiques communs et transversaux : augmentation de la productivité agricole, amélioration de la durabilité environnementale, renforcement des attributs liés aux utilisations alimentaires et non alimentaires et élimination des menaces qui pèsent sur la chaîne de valeur des produits agricoles et agroalimentaires.

En 2015-2016, le Ministère continuera d'appuyer la recherche appliquée dirigée par l'industrie à la lumière des besoins propres au secteur agricole. Les projets agroscientifiques et les groupes agroscientifiques sont des initiatives mises en place dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2*[iv] qui comprennent les travaux des chercheurs du Ministère, et présentent les contributions financières du gouvernement à l'industrie. Ces contributions se poursuivront d'ailleurs en 2015-2016 en vue d'encourager les Pratiques de gestion bénéfiques adoptées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture[xxxi].

Agriculture et Agroalimentaire Canada continuera à verser des contributions remboursables aux entreprises privées pour faciliter la démonstration, la commercialisation et l'adoption de produits, de technologies, de processus et de services agricoles, agroalimentaires et agro-industriels novateurs, dans le cadre du volet Facilitation de la commercialisation et de l'adoption[xxxii] du programme Agri-innovation. Ce volet fait passer l'innovation à l'étape de la mise en marché.

Ces efforts combinés permettront de créer des produits, des processus et des pratiques qui amélioreront les avantages économiques pour tous les intervenants et d'appuyer la durabilité du secteur agricole et agroalimentaire en favorisant la compréhension des bioressources du Canada et la conservation de la diversité génétique.

Agriculture et Agroalimentaire Canada financera les initiatives provinciales et territoriales par le truchement de son cadre stratégique *Cultivons l'avenir 2*. Ces initiatives incluent le soutien de projets de recherche, la prestation d'une assistance au secteur afin qu'il saisisse les occasions de commercialisation et de démonstration, et un soutien dans le cadre des activités d'atténuation des risques environnementaux. Lorsque les projets sont terminés, les bénéficiaires doivent avoir élaboré une diversité de produits, de technologies et de processus novateurs ou encore des services pouvant gagner les marchés.

Sous-programme 2.1.1 : Un secteur innovateur et durable appuyé par la science

Description : Agriculture et Agroalimentaire Canada effectue des travaux de recherche et développement de base à long terme afin d'améliorer la compréhension des ressources dont dépend l'agriculture, des menaces à la production agricole canadienne, des mécanismes de protection et de conservation des bioressources et de la diversité génétique du Canada, ainsi que des nouveaux débouchés pour le secteur. Le programme consiste également à maintenir, dans l'ensemble du pays, un solide réseau de centres de recherche et de bureaux de calibre international ayant l'expertise nécessaire pour satisfaire les besoins en recherche des groupements de production agricole existants et émergents et pour participer à des partenariats de collaboration avec le secteur, les universités, les organismes non gouvernementaux et d'autres organismes qui entreprennent des travaux de recherche portant sur l'amélioration du rendement, la réduction des intrants, la prévention des maladies ou des ravageurs, l'accès aux marchés et l'atténuation des risques, et la création de nouveaux débouchés pour le secteur.

Le programme utilise les paiements de transfert suivants comme source de financement : Subventions versées à des bénéficiaires étrangers pour leur participation auprès d'organisations internationales qui appuient l'agriculture.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
207 145 079	211 484 881	211 439 364

Ressources humaines (Équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
1 575	1 588	1 595

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Connaissance et compréhension des ressources de l'agriculture, des menaces à la production agricole canadienne, des mécanismes de protection et de conservation de la diversité génétique et des ressources biologiques canadiennes, ainsi que des systèmes	Nombre de publications examinées par des pairs ou de rapports de projets techniques rédigés à la suite de projets de recherche menés dans le cadre de cette activité	300	31 mars 2016

de production intégrée efficaces pour le milieu scientifique et, au bout du compte, le secteur			

Faits saillants de la planification

Comme mentionné dans les faits saillants de la planification pour le programme 2.1, Agriculture et Agroalimentaire Canada concentrera ses efforts de recherche et de développement dans les domaines qui favorisent l'accomplissement des stratégies scientifiques[xxx] sectorielles et reposent à ce titre sur quatre objectifs stratégiques communs et transversaux. Le Ministère continuera de privilégier ces efforts pour répondre aux besoins des producteurs et des fabricants canadiens en mettant l'accent sur le renforcement des avantages concurrentiels nationaux, tout en tentant de créer des relations et des partenariats internationaux.

Grâce à l'Initiative de recherche et développement en génomique[xxxiii] mise sur pied par le gouvernement fédéral, le Ministère continuera de faire progresser les connaissances et les technologies pour assurer la durabilité et la salubrité de l'alimentation et de l'approvisionnement alimentaire. Il continuera aussi de lancer des plateformes de cultures pour la prochaine génération de bioproduits. Les projets tenteront d'identifier et d'extraire des gènes de traits désirables dans le but de créer des possibilités à valeur ajoutée pour les cultures canadiennes, de renforcer leur résilience quant aux stress abiotiques et biotiques possiblement catastrophiques, et de maximiser la rentabilité du secteur. La bio-informatique et d'autres outils seront élaborés pour maximiser les possibilités découlant de la recherche génomique. Par exemple, on améliorera la culture sélective des plantes grâce à un meilleur accès au matériel biologique et aux ensembles de données, et cela permettra à l'industrie de commercialiser plus rapidement de nouvelles variétés pour les agriculteurs canadiens. Agriculture et Agroalimentaire Canada continuera de participer à deux projets interministériels ayant des objectifs communs dans le cadre de l'Initiative de recherche et développement en génomique, le premier sur la salubrité de l'eau et des aliments et le deuxième sur la quarantaine et les espèces envahissantes.

Le Ministère continuera de protéger ses collections nationales de matériel biologique, y compris les collections taxinomiques d'organismes vivants de tous les règnes, la banque de gènes de végétaux et d'animaux d'élevage, la numérisation des données et de l'information liées aux spécimens et l'imagerie de certains spécimens de type primaire. Les résultats de recherche scientifique issus de la numérisation des données sur les spécimens profitent aux travaux de l'Agence canadienne d'inspection des aliments[xxxiii] et du Service national d'identification[xxxiv]. Ces efforts continus permettront aussi de générer des connaissances et des données fondamentales pour soutenir la recherche, la production agricole et le commerce.

Ressources Phytogénétiques du Canada[xxxv], le réseau canadien de matériel phytogénétique géré par le Ministère, visera particulièrement à améliorer l'état des collections de plantes sauvages apparentées aux plantes cultivées et de matériel phytogénétique. Les collections de base mondiales d'orges seront au centre de ces initiatives de restauration (culture de nouvelles semences pour remplacer les vieilles semences qui meurent au fil du temps).

Du côté du Programme canadien des ressources génétiques animales, on verra à ce que les bases de données soient accessibles au public. On s'emploiera tout particulièrement à diffuser les données sur la biodiversité au moyen des initiatives gouvernementales Données ouvertes et Science ouverte, et on donnera accès à des portails reliés à la biodiversité tels que le Système canadien d'information sur la biodiversité, le Système mondial d'information sur la biodiversité et la Plateforme géospatiale fédérale.

L'évaluation générale des collections d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, y compris les politiques, les moyens et les installations nécessaires, devra faire l'objet d'une planification, pour préserver ces ressources dans le futur.

Sous-programme 2.1.2 : Recherche accélérant l'innovation

Description : Ce programme de *Cultivons l'avenir 2* vise à satisfaire aux nouvelles exigences scientifiques du secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels en générant des connaissances scientifiques et en y donnant accès afin d'aider le secteur à cerner et à atténuer les risques liés à l'agriculture et à la production agroalimentaire, à améliorer la salubrité du système alimentaire, à accroître sa productivité de manière durable pour améliorer ses profits nets grâce à l'utilisation plus efficace des intrants, à améliorer sa résilience face aux changements climatiques et à tirer parti des débouchés commerciaux. Les objectifs du programme sont les suivants : mener des recherches innovatrices pour comprendre les principaux défis et débouchés du secteur; convertir les connaissances scientifiques en produits, procédés et pratiques agricoles qui améliorent la compétitivité; promouvoir la recherche pour comprendre les principaux défis des agriculteurs canadiens en matière de durabilité de l'environnement; encourager la conversion des connaissances scientifiques en pratiques agricoles qui améliorent la durabilité de l'environnement et la rentabilité des exploitations agricoles; appuyer la mesure et l'analyse scientifiques du rendement du secteur en gestion durable de l'environnement de façon à faciliter la compétitivité; et collaborer avec le secteur afin d'axer les efforts d'Agriculture et Agroalimentaire Canada sur les risques et débouchés importants pour les entreprises.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
95 695 154	95 946 502	96 185 661

Ressources humaines (Équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
494	515	527

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Nouveaux produits et processus et nouvelles technologies transférables au secteur concernant la viabilité écologique du secteur, la réduction des menaces de catastrophes pour les récoltes, l'optimisation du rendement de l'élevage du bétail, ainsi que la salubrité des aliments	Nombre de nouveaux produits et processus et de nouvelles technologies pouvant être transférés aux intervenants	51	31 mars 2018

Faits saillants de la planification

Agriculture et Agroalimentaire Canada continuera de poursuivre ses projets de recherche et de développement scientifiques harmonisés au cadre stratégique pour l'agriculture *Cultivons l'avenir 2*[iv] afin de mieux comprendre les enjeux et les possibilités qui se présentent aux secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Le Ministère s'efforcera de convertir le savoir scientifique en produits, processus et pratiques pour accroître la compétitivité, la rentabilité et la viabilité de ces secteurs. De plus, Agriculture et Agroalimentaire Canada entreprendra, en 2015-2016, une série de de projets alignés sur *Cultivons l'avenir 2* que l'on aura sélectionnés en 2014-2015 à l'issue d'un examen de proposition pour la justesse et la qualité de leur propos scientifique. Ces projets permettront aux intervenants du secteur d'avoir accès à des données scientifiques qui les aideront à définir et à atténuer les risques, en plus de les guider dans leur recherche de viabilité, d'une plus grande productivité et de nouveaux débouchés de marché.

Sous-programme 2.1.3 : Recherche, développement et transfert des connaissances

Description : L'objectif de la Recherche, développement et du transfert des connaissances menés par l'industrie dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2* vise à accélérer le rythme d'innovation dans le secteur en soutenant les recherches menées par l'industrie, les activités de création et de transfert de connaissances et de développement de produits, technologies, pratiques, processus et services agricoles novateurs dans le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels pour améliorer les possibilités sur le marché et favoriser l'innovation, l'investissement dans l'industrie et le leadership. Ce programme offre des contributions non-remboursables aux bénéficiaires et de l'aide à la recherche pour les dépenses salariales et non-salariales d'Agriculture et Agroalimentaire Canada qui servent à mener des activités approuvées en sciences appliquées à l'appui d'un projet.

Le programme utilise les paiements de transfert suivants comme source de financement : Paiements de contribution pour le programme Agri-innovation dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2*.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
101 601 733	95 968 594	96 018 476

Ressources humaines (Équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
199	220	232

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Le secteur élabore ou approfondit les connaissances et les technologies destinées à l'industrie aux fins de commercialisation ou d'adoption	Nombre de publications scientifiques examinées par des pairs rédigées dans le secteur de 2013 à 2018 dans le cadre des volets Activités de recherche et développement dirigées par l'industrie et transfert des connaissances du programme Agri-innovation	1 000	31 mars 2018
Le secteur dispose d'une capacité supplémentaire de créer de nouvelles technologies et connaissances	Nombre d'employés nouvellement formés et hautement qualifiés dans le secteur de 2013 à 2018 dans le cadre du volet Activités recherche et développement dirigées par l'industrie et transfert des connaissances du programme Agri-innovation	260	31 mars 2018

Faits saillants de la planification

On s'attend à ce que les activités de recherche donnent lieu à des innovations et de nouvelles connaissances présentées dans des revues scientifiques examinées par les pairs. On renforcera aussi la capacité du secteur, en permettant à des étudiants universitaires d'acquérir des

compétences tout en travaillant dans le cadre de projets et en obtenant leur diplôme d'études supérieures.

Le transfert des connaissances qu'exige le programme pourra se faire au moyen de matériel écrit et électronique (par exemple, manuels techniques, outils d'aide à la prise de décision en ligne) ou d'activités de sensibilisation, telles que sites de démonstration, journées sur le terrain, visites guidées et participation à des événements sur l'industrie.

Les nouvelles technologies ainsi que les activités de transfert des connaissances devraient favoriser l'adoption d'innovations dans le secteur agricole.

Une évaluation des programmes scientifiques de recherche, de développement et de transfert des connaissances a été publiée en juin 2011 dans le cadre de *Cultivons l'avenir*. On y conclut que le gouvernement fédéral doit continuer de soutenir en permanence les initiatives de recherche et de commercialisation au stade de la précommercialisation. Agriculture et Agroalimentaire Canada a préparé un plan d'action visant à répondre aux recommandations, et dans la mesure du possible, il continuera en 2015-2016, d'examiner ses processus en vue d'en améliorer l'efficacité.

Sous-programme 2.1.4 : Appui à la commercialisation et l'adoption

Description : L'objectif de l'Appui à la commercialisation et l'adoption dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2* vise à accélérer la démonstration, la commercialisation et/ou l'adoption de produits agro-industriels novateurs, technologies, processus ou services pour augmenter la compétitivité du secteur dans l'ensemble de la chaîne de valeur. Ce programme offre des contributions remboursables pour les projets de démonstration et de commercialisation agro-industriels menés par l'industrie destinés à faciliter la commercialisation ou l'adoption des innovations agricoles. Le financement est dédié à des activités telles que la construction, l'achat et l'installation de matériel, la formation, et le marketing, s'il s'agit d'une composante mineure d'un projet. Les bénéficiaires admissibles sont les organismes à but lucratif.

Le programme utilise les paiements de transfert suivants comme source de financement : Paiements de contribution pour le programme Agri-innovation dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2*.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
26 708 867	26 708 867	26 708 867

Ressources humaines (Équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
12	12	12

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Le secteur a accès à des capitaux d'investissement d'origine gouvernementale ou privée pour soutenir la démonstration, la commercialisation et l'adoption de technologies, de processus, de produits et de services novateurs	Valeur en dollars des investissements du secteur privé dans le cadre des volets Facilitation de la commercialisation et de l'adoption du programme Agri-innovation de 2013 à 2018 (en millions de dollars)	118,5	31 mars 2018
Le secteur renforce les capacités pour commercialiser des produits, des technologies, des processus ou des services	Nombre de produits, de technologies, de processus ou de services novateurs soutenus par le programme qui sont commercialisés dans le cadre du volet Facilitation de la commercialisation et de l'adoption du programme Agri-innovation de 2013 à 2018	54	31 mars 2018

Faits saillants de la planification

Le financement gouvernemental atténue certains des risques associés aux projets de commercialisation, ce qui aide les bénéficiaires à obtenir un financement supplémentaire pour leur projet. Lorsque les projets seront terminés, les bénéficiaires auront élaboré divers produits, technologies, processus et services novateurs qui feront leur entrée sur le marché. En 2015-2016, Agriculture et Agroalimentaire Canada continuera de faire preuve de diligence raisonnable en ce qui concerne les propositions présentées par l'industrie. On conclura des accords avec les demandeurs retenus en vue de réaliser des projets de démonstration et de commercialisation.

Sous-programme 2.1.5 : Programmes à frais partagés fédéraux-provinciaux-territoriaux reliés à la recherche, à l'adoption et à la commercialisation

Description : Ce programme de *Cultivons l'avenir 2* appuie les activités provinciales et territoriales ayant pour but d'accroître l'innovation au sein du secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels. La programmation soutient les activités de recherche et de développement et facilite la démonstration et la commercialisation afin

d'améliorer la productivité, la compétitivité, la croissance économique et l'adaptabilité du secteur et aide celui-ci à saisir les débouchés sur les marchés nationaux et internationaux.

Le programme utilise les paiements de transfert suivants comme source de financement : Contributions pour les programmes des initiatives stratégiques à coûts partagés dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2* pour l'innovation.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
63 718 708	63 718 708	63 718 708

Ressources humaines (Équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
7	7	7

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Le secteur a accès à de nouveaux produits et à de nouvelles pratiques et techniques liés à l'agriculture	Nombre cumulatif de nouveaux produits, technologies, pratiques et processus évalués, estimés et/ou démontrés dans le cadre des programmes à frais partagés fédéraux-provinciaux-territoriaux de *Cultivons l'avenir 2*	1 300	31 mars 2019

Faits saillants de la planification

Agriculture et Agroalimentaire Canada finance des initiatives provinciales et territoriales par le truchement du cadre stratégique pour l'agriculture *Cultivons l'avenir 2*[iv]. À l'égard de ce programme, les provinces et les territoires ont la marge de manœuvre nécessaire pour concevoir et mettre en œuvre des programmes adaptés aux besoins régionaux diversifiés. Parmi les activités à frais partagés prévues, mentionnons l'appui à des projets de recherche et la prestation d'une assistance au secteur afin qu'il puisse tirer parti des possibilités de commercialisation.

Sous-programme 2.1.6 : Programmes à frais partagés fédéraux-provinciaux-territoriaux reliés à l'environnement

Description : Ce programme de *Cultivons l'avenir 2* appuie les activités provinciales et territoriales ayant pour but d'appuyer le secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et

des produits agro-industriels et ses entreprises pour évaluer les risques environnementaux prioritaires, d'y faire face ainsi que de gérer les ressources naturelles de façon durable. Les programmes ont principalement pour but de minimiser et d'atténuer les répercussions et les risques environnementaux en maintenant ou en améliorant la qualité des sols, de l'eau, de l'air et de la biodiversité. Ils visent également à assurer la protection et la viabilité à long terme des ressources naturelles utilisées pour la production agricole et à favoriser la viabilité économique et écologique à long terme du secteur agricole.

Le programme utilise les paiements de transfert suivants comme source de financement : Contributions pour les programmes des initiatives stratégiques à coûts partagés dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2* pour l'innovation.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
37 005 525	37 005 525	37 005 525

Ressources humaines (Équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
3	3	3

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Le secteur prend des mesures pour réduire au minimum les risques environnementaux et utilise les intrants d'une manière efficiente	Nombre cumulatif de pratiques de gestion bénéfiques adoptées dans le cadre des programmes à frais partagés fédéraux-provinciaux-territoriaux de *Cultivons l'avenir 2*	17 600	31 mars 2019

Faits saillants de la planification

Chaque province et territoire a la marge de manœuvre nécessaire, dans le cadre du programme *Cultivons l'avenir 2*[iv], pour concevoir et mettre en œuvre des initiatives adaptées aux besoins régionaux diversifiés. Parmi les activités à frais partagés prévues, mentionnons l'appui de plans environnementaux à la ferme pour cerner les risques environnementaux et les activités d'atténuation connexes, et la mise en œuvre de pratiques de gestion bénéfiques en matière d'environnement, comme des mesures de contrôle du ruissellement de cour de ferme et des structures visant à contrôler l'érosion.

Sous-programme 2.1.7 : Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture

Description : Le Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture accorde des contributions financières à l'industrie agricole, des gouvernements provinciaux et territoriaux et du milieu universitaire pour des projets de recherche visant la réduction des gaz à effet de serre et la mise à la disposition des agriculteurs de nouvelles technologies d'atténuation des risques et de pratiques de gestion bénéfiques. Le Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture représente la contribution canadienne à l'Alliance mondiale de recherche sur les gaz à effet de serre en agriculture, une alliance internationale qui vise à accroître la collaboration en matière de recherche sur la réduction des gaz à effet de serre et les pratiques de gestion bénéfiques.

Le programme utilise les paiements de transfert suivants comme source de financement : Contributions à l'appui du Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
5 675 440	0	0

Le Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture prend fin en 2015-2016.

Ressources humaines (Équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
4	0	0

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Des renseignements et des techniques quant à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre sont mis à la disposition des producteurs	Nombre de nouvelles pratiques de gestion bénéfiques démontrées lors de journées champêtres et d'ateliers dans le cadre du Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture de 2011 à 2016	12	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Le Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture[xxxi] est maintenant un programme rodé qui finance des projets qui aideront à atténuer les émissions de gaz à effet de serre. Agriculture et Agroalimentaire Canada continuera de travailler avec les bénéficiaires de

fonds pour veiller à ce que les projets avancent comme prévu. Le Ministère surveillera les rapports des bénéficiaires pour veiller à ce que les Pratiques de gestion bénéfiques soient éprouvées et que l'information disponible sur l'atténuation des gaz à effet de serre soit communiquée à grande échelle.

Une évaluation récente du programme a confirmé qu'il était nécessaire de poursuivre la recherche sur la lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture. En 2015-2016, le Ministère achèvera son plan d'action visant à répondre aux recommandations de l'évaluation, y compris l'examen des processus du programme.

Programme 2.2 : Capacité de l'industrie

Description : Ce programme permet au secteur et aux entreprises d'accroître leur capacité de réussir à long terme dans un monde compétitif et axé sur le marché. Le programme encourage l'utilisation de pratiques de gestion d'entreprise éprouvées, tout en permettant aux entreprises du secteur de comprendre leur situation financière, de rester rentables et d'investir, au besoin. Il favorise une participation accrue des jeunes agriculteurs ou des agriculteurs débutants, des clients des Premières nations et des clients de certains sous-secteurs en transition. Le programme appuie également le secteur et ses entreprises afin d'améliorer l'accès aux infrastructures clés.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
70 990 651	70 990 651	70 973 522	66 112 483

Les différences dans les dépenses prévues sont principalement dues au fait que le Programme d'utilisation du Port de Churchill prendra fin en 2016-2017.

Ressources humaines (Équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
210	167	139

Le nombre d'équivalents temps plein diminue chaque année puisque la fin du Programme de pâturages communautaires est prévue à la fin de l'exercice 2017-2018.

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Le secteur augmente sa capacité de résilience et d'autonomie	Maintenir et/ou augmenter le pourcentage d'exploitations agricoles ayant des flux de trésorerie disponibles élevés	55	31 mars 2028

Faits saillants de la planification

Agriculture et Agroalimentaire Canada continuera d'aider les entreprises à réussir à long terme dans un monde concurrentiel et axé sur le marché en encourageant l'utilisation de saines pratiques de gestion. Cela permettra aussi aux entreprises de comprendre leur situation financière, d'être rentables et d'investir là où il le faut. Par exemple, dans le cadre de Favoriser le développement des entreprises[xxxvi] et par le truchement du Service de médiation en matière d'endettement agricole[xxxvii], le programme Capacité de l'industrie aidera à améliorer la gestion financière des participants. En outre, le Ministère aidera le secteur agricole à créer environ 45 stages professionnels d'une durée maximale de 12 mois, visant les diplômés de niveau postsecondaire dans les domaines de l'agriculture, de l'agroalimentaire, des sciences agroalimentaires, et de la médecine vétérinaire grâce au Programme objectif carrière[xxxviii], qui fait partie du sous-programme 2.2.2, Favoriser le développement des entreprises.

Sous-programme 2.2.1 : Service de médiation en matière d'endettement agricole

Description : Conformément à la *Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole*, Agriculture et Agroalimentaire Canada offre le Service de médiation en matière d'endettement agricole qui fournit des services de consultation et de médiation aux agriculteurs qui éprouvent des difficultés à satisfaire à leurs obligations financières. Un conseiller financier effectue un examen de la situation financière de l'exploitation agricole et prépare un plan de relance. Des médiateurs professionnels aident l'agriculteur et ses créditeurs à conclure une entente financière mutuellement satisfaisante. Une suspension des procédures peut être accordée pour protéger l'agriculteur de toute reprise ou saisie d'actifs. Les particuliers, entreprises, partenariats, coopératives ou autres associations de personnes qui sont insolvables et exploitent une entreprise agricole à des fins commerciales sont admissibles à ce service. Le programme reçoit un financement conformément à la *Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole*.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
1 847 638	1 825 137	1 805 506

Ressources humaines (Équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
12	12	12

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Augmentation des ententes entre les producteurs insolvables et leurs créanciers quant aux mesures de recouvrement	Pourcentage de demandes remplies ayant donné lieu à des ententes signées entre exploitants agricoles et créanciers	80	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Conformément à la *Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole*[xxxix], Agriculture et Agroalimentaire Canada continuera de fournir son Service de médiation en matière d'endettement agricole[xxxvii] aux agriculteurs qui ont des difficultés financières, et à leurs créanciers, pour trouver une entente satisfaisante pour tous. Un examen du fonctionnement du Service de médiation en matière d'endettement agricole a été entrepris en vertu de l'article 28 de la Loi, et une fois qu'il sera terminé, un rapport sera déposé au Parlement. L'examen vise à déterminer si le service est conçu de manière à maximiser les avantages et l'efficacité du programme, à cerner l'incidence à long terme découlant de la participation, et à déterminer, le cas échéant, les modifications qui devraient être apportées aux lois ou au service.

Dans le cadre du projet de loi C-18, *Loi sur la croissance agricole*, des modifications visant la *Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole* ont été proposées pour permettre au Ministre de participer en tant que garant du Programme de paiement anticipé[xiii] en vue d'assurer une meilleure prestation de services. Cela signifie que la négociation des modalités de remboursement sera plus efficace et aidera les agriculteurs et les créanciers à conclure des arrangements financiers mutuellement satisfaisants.

Sous-programme 2.2.2 : Favoriser le développement des entreprises

Description : Ce programme de *Cultivons l'avenir 2* encourage l'utilisation de saines pratiques de gestion et d'en faire connaître les avantages tout en permettant aux entreprises du secteur d'être rentables et d'investir dans les secteurs où il le faut. Le Programme finance des activités liées à l'application de pratiques et de compétences en gestion des affaires qui renforcent la capacité des entreprises du secteur à évaluer les répercussions financières des améliorations qu'elles apportent, à gérer le changement, à réagir au changement, à permettre aux agroentrepreneurs de comprendre leur situation financière et à favoriser la participation des jeunes agriculteurs ou des débutants dans ce domaine.

Le programme utilise les paiements de transfert suivants comme source de financement : Paiements de contribution pour le programme Agri-compétitivité dans le cadre de *Cultivons*

l'avenir 2 et de contributions en vertu du Programme objectif carrière de la Stratégie emploi jeunesse.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
4 957 882	4 957 881	4 957 882

Ressources humaines (Équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
13	13	13

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les producteurs individuels et les clients du secteur de l'agro-entreprise apportent des changements à leurs activités	Pourcentage d'exploitants agricoles prévoyant accroître ou diversifier leurs activités d'ici 5 ans	60	31 mars 2018
Nombre accru de travailleurs qualifiés sur le marché du travail dans le secteur agricole	Pourcentage de stagiaires du Programme objectif carrière qui obtiennent un poste permanent dans le secteur agricole	75	31 mars 2018

Faits saillants de la planification

Dans le cadre du programme *Cultivons l'avenir 2*[iv], le volet Favoriser le développement des entreprises[xxxvi] continuera d'appuyer les projets qui encouragent l'utilisation de saines pratiques de gestion, tout en permettant aux entreprises du secteur d'être rentables et d'investir là où il le faut. Le programme permet de financer des activités liées à l'application de pratiques en gestion des affaires et de pratiques sécuritaires à la ferme ainsi que de compétences de leadership nécessaires pour renforcer la capacité des personnes et des entreprises à évaluer les répercussions financières des améliorations apportées à leur entreprise, de réagir aux changements et de s'y adapter, d'aider les propriétaires d'agroentreprises à comprendre leur situation financière et d'assurer une participation accrue des jeunes et des personnes qui entrent dans le marché. Par exemple, le volet Favoriser le développement des entreprises appuie les activités de développement au sein de groupes comme les 4-H du Canada et Gestion agricole Canada, fournit aux agriculteurs du matériel didactique et leur offre des possibilités qui les aident à réussir dans un marché de plus en plus concurrentiel.

Dans le cadre du volet Favoriser le développement des entreprises, une nouvelle stratégie de mesure du rendement a été élaborée; elle prévoit une approche plus axée sur les bénéficiaires, plutôt que les grands et exhaustifs sondages qui ont été menés par le passé. Cette nouvelle approche montrera mieux les résultats des activités qu'elle appuie. Les ententes de contribution avec les bénéficiaires les obligent à collecter des données et à faire rapport sur les mesures de rendement clés. Les bénéficiaires ont mené leurs premiers sondages en 2014 afin d'établir une base de référence pour ces mesures du rendement et procéderont à un autre sondage avant la date d'échéance de leurs ententes afin de mesurer les résultats.

Dans le cadre du Programme objectif carrière[xxxviii], qui constitue une partie du volet du sous-programme Favoriser le développement des entreprises, la création de stages liés à l'agriculture, aidera les jeunes à acquérir une expérience de travail utile. Le Programme objectif carrière est un volet de l'initiative horizontale Stratégie emploi jeunesse d'Agriculture et Agroalimentaire Canada dirigé par Emploi et Développement social Canada[xl]. Onze autres ministères du gouvernement fédéral participent aussi à la Stratégie emploi jeunesse qui comprend les volets de programme Connexion compétences et Expérience emploi été.

Sous-programme 2.2.3 : Programmes à frais partagés fédéraux-provinciaux-territoriaux reliés à l'adaptabilité et à la capacité de l'industrie

Description : Ce programme de *Cultivons l'avenir 2* offre un soutien aux activités provinciales et territoriales visant à renforcer leurs capacités au sein du secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels et à ses entreprises afin de réussir à long terme dans un monde compétitif et axé sur le marché. Le programme encourage surtout l'utilisation de pratiques et d'outils de gestion d'entreprise éprouvées, tout en favorisant une participation accrue des jeunes agriculteurs ou des agriculteurs débutants et des clients de certains sous-secteurs en transition. Le programme appuie également le secteur et ses entreprises afin d'améliorer l'accès aux infrastructures clés et de développer le leadership dans le secteur.

Le programme utilise les paiements de transfert suivants comme source de financement : Contributions pour les programmes des initiatives stratégiques à coûts partagés dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2* pour l'adaptabilité et la capacité du secteur.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
45 074 739	45 074 739	45 074 739

Ressources humaines (Équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
4	4	4

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Le secteur adopte davantage de pratiques et d'outils de gestion des activités et de gestion stratégique des risques	Pourcentage d'exploitants agricoles qui croient que leur revenu agricole net demeurera stable ou augmentera au cours des 5 prochaines années	70	31 mars 2019
Le secteur accroît sa capacité de production	Nombre cumulatif d'acres visées par le programme d'infrastructure dans le cadre des programmes à frais partagés fédéraux-provinciaux-territoriaux de *Cultivons l'avenir 2*	62 000	31 mars 2019

Faits saillants de la planification

Aux termes du programme *Cultivons l'avenir 2*[iv], les provinces et les territoires ont la marge de manœuvre nécessaire pour concevoir et mettre en œuvre des initiatives adaptées aux besoins régionaux diversifiés. Parmi les activités à frais partagés prévues, mentionnons les suivantes : fournir des services consultatifs et d'évaluation sur les pratiques de gestion des affaires, et accroître l'infrastructure d'irrigation et hydraulique.

Sous-programme 2.2.4 : Pâturages communautaires

Description : Les Pâturages communautaires améliorent la viabilité des parcours naturels des Prairies pour l'agriculture au moyen de l'élevage. Ce travail consiste à gérer des parcours naturels des Prairies pour des éleveurs de bétail et à fournir du fourrage pour des animaux.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
Dépenses prévues brutes	19 000 000	15 000 000	12 000 000
Moins revenus disponibles	(19 000 000)	(15 000 000)	(12 000 000)
Dépenses prévues nettes	0	0	0

Ressources humaines (Équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
133	90	62

Le nombre d'équivalents temps plein diminue chaque année puisque la fin du Programme de pâturages communautaires est prévue à la fin de l'exercice 2017-2018.

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Utilisation des terres et pratiques respectueuses de l'environnement pour la gestion de pâturages biodiversifiés, productifs et à usage multiple	La santé des pâturages est jugée « bonne » ou « excellente » pour au moins 85 % des terres couvertes par le Programme de pâturages communautaires	85	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Créé dans les années 1930, le Programme de pâturages communautaires[xli] prend fin, puisque ses objectifs visant à restaurer le milieu agricole et à appuyer la diversification des économies rurales de la Saskatchewan et du Manitoba ont été atteints. D'ici la fin de 2014-2015, le transfert de 35 des 85 pâturages devrait être terminé. Le transfert des autres pâturages avance comme prévu. À cet égard, en 2015-2016, la gestion de neuf pâturages au Manitoba et de dix pâturages en Saskatchewan sera transférée du gouvernement fédéral aux provinces. D'autres terres seront cédées à la Saskatchewan chaque année jusqu'en 2017-2018, soit la dernière année durant laquelle les services de pâturage et de gestion des terres seront gérés par Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Sous-programme 2.2.5 : Infrastructure hydraulique

Description : L'Infrastructure hydraulique se définit comme la gestion et l'exploitation des ouvrages hydrauliques qui appartiennent au gouvernement fédéral dans le Sud de la Saskatchewan. Le programme a été établi pour assurer une saine gestion des barrages et des projets d'irrigation d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et permettre au gouvernement de s'acquitter de ses responsabilités en matière de sécurité publique et de remplir ses obligations relatives à l'approvisionnement en eau des irrigateurs et des collectivités locales et/ou régionales ainsi que certaines obligations internationales. Les barrages et les ouvrages d'adduction desservent les collectivités agricoles et rurales en approvisionnant de l'eau pour l'irrigation, les loisirs, la consommation municipale et le bétail.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
3 216 947	3 222 321	3 230 808

Ressources humaines (Équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
35	35	35

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
L'infrastructure de stockage des eaux est sûre sur le plan opérationnel et les risques en aval sont maintenus au niveau le plus faible qu'il soit raisonnablement possible d'atteindre	Nombre de plans de préparation aux urgences de la sécurité des barrages pour les barrages ayant des conséquences élevées ou très élevées, menés conformément aux lignes directrices sur la sécurité des barrages de l'Association canadienne des barrages, dans les délais convenus par l'industrie privée	1	31 mars 2016
L'infrastructure de stockage des eaux est sûre sur le plan opérationnel et les risques en aval sont maintenus au niveau le plus faible qu'il soit raisonnablement possible d'atteindre	Nombre de plans d'intervention aux urgences de la sécurité des barrages pour les barrages ayant des conséquences élevées ou très élevées, menés conformément aux lignes directrices sur la sécurité des barrages de l'Association canadienne des barrages, dans les délais convenus par l'industrie privée	1	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, Agriculture et Agroalimentaire Canada préparera un plan de préparation aux urgences et un plan d'intervention d'urgence à l'égard de la sécurité de son barrage Duncairn au sud-ouest de la Saskatchewan. Ces plans seront conformes aux lignes directrices de l'Association canadienne des barrages.

Le Ministère continuera aussi d'assurer l'exploitation, l'entretien et la surveillance sécuritaires de toutes ses infrastructures hydrauliques tout en évaluant les options de cession et d'élimination de ces biens qui ne sont plus liés aux programmes ministériels.

Sous-programme 2.2.6 : Le Programme d'utilisation du port de Churchill

Description : Le Programme d'utilisation du port de Churchill verse des subventions aux personnes morales, incluant la nouvelle Commission canadienne du blé à participation volontaire, qui organisent des expéditions de produits céréaliers par navires océaniques à partir du port de Churchill. Étant donné que la Commission canadienne du blé utilisait régulièrement le port de Churchill, ce programme facilitera la transition au nouveau modèle de commercialisation en donnant le temps nécessaire pour accroître la diversification du port de Churchill. L'assistance fournie en vertu du programme livré par le gouvernement fédéral verse un maximum de 4,6 millions de dollars par an pour un maximum de 500 000 tonnes de grain. Le total de l'aide pour ce programme de cinq ans se terminant le 31 mars 2017 est de 23 millions de dollars.

Le programme utilise les paiements de transfert suivants comme source de financement : Versement des subventions pour le Programme d'utilisation du port de Churchill.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
4 849 897	4 849 897	0

Le Programme d'utilisation du port de Churchill prendra fin à la fin de 2016-2017.

Ressources humaines (Équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
1	1	0

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les expéditions de grains à partir du Port sont maintenues	Nombre de tonnes de grains expédiés par année de 2012 à 2017 dans le cadre du Programme d'utilisation du port de Churchill	500 000	31 mars 2017
Le Port poursuit ses activités	Le pourcentage de participants au programme ayant l'intention d'utiliser le Port après la fin du programme	66	31 mars 2017

Faits saillants de la planification

Agriculture et Agroalimentaire Canada continuera de mener ses consultations annuelles auprès des clients pour cerner les améliorations pouvant être apportées au programme afin de maintenir la quantité de produits céréaliers expédiés. En tout, six nouveaux expéditeurs ont eu recours aux services du Port depuis le lancement du programme.

En 2015-2016, le Ministère continuera d'appliquer les leçons tirées des saisons d'expédition précédentes. Un système de file d'attente sera mis en place une fois la pleine participation au programme atteinte; les administrateurs du programme suivront le système de près. Toute aide financière devenant accessible en raison de l'annulation d'une cargaison sera offerte aux clients du programme dans la file d'attente pour maximiser les expéditions annuelles de produits céréaliers par l'entremise du Port.

Sous-programme 2.2.7 : Programme canadien d'adaptation agricole

Description : Le Programme canadien d'adaptation agricole (2014-2019) vise à aider le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels à exploiter des débouchés, à faire face problèmes nouveaux et/ou émergents, à chercher et/ou à mettre à l'essai des solutions aux problèmes nouveaux et/ou courants de manière à pouvoir s'adapter et demeurer compétitif.

Le Programme canadien d'adaptation agricole échelonné sur cinq ans, offre des contributions non-remboursables pour des projets dirigés par l'industrie touchant des questions de portée nationale ou sectorielle. Agriculture et Agroalimentaire Canada verse des fonds directement aux bénéficiaires.

Le programme utilise les paiements de transfert suivants comme source de financement : Contributions à l'appui du Programme canadien d'adaptation agricole.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
11 043 548	11 043 547	11 043 548

Ressources humaines (Équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
12	12	13

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Le secteur élabore des outils et des stratégies lui permettant de s'adapter aux circonstances changeantes et/ou de réagir aux problèmes urgents et/ou critiques	Nombre d'outils et de stratégies élaborés par le secteur pour s'adapter aux circonstances changeantes et/ou réagir aux problèmes urgents et/ou critiques de 2014 à 2019	40	31 mars 2019
Le secteur met en œuvre des outils et des stratégies lui permettant de s'adapter aux circonstances changeantes et/ou de réagir aux problèmes urgents et/ou critiques	Nombre d'outils et de stratégies mis en œuvre par le secteur pour s'adapter aux circonstances changeantes et/ou réagir aux problèmes urgents ou critiques de 2014 à 2019	20	31 mars 2019

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, le Programme canadien d'adaptation agricole[xlii] continuera de soutenir les efforts continus du Ministère visant à aider le secteur à s'adapter et à demeurer concurrentiel. Un financement sera accordé aux projets nationaux ou sectoriels qui mèneront à l'adoption de stratégies et à la création d'outils par l'industrie pour résoudre les problèmes et s'adapter aux circonstances changeantes. Les demandeurs admissibles sont des organismes sans but lucratif et des associations, comme des coopératives, des agences de commercialisation et des groupes autochtones.

Programme 2.3 : Agence canadienne du pari mutuel

Description : L'article 204 du Code criminel du Canada confère au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire la responsabilité de prendre des règlements permettant la tenue de pari mutuel licite sur les courses de chevaux au Canada. L'Agence canadienne du pari mutuel est un organisme de service spécial d'Agriculture et Agroalimentaire Canada qui est chargé d'approuver et de superviser les paris mutuels effectués dans les hippodromes et les salles de pari à l'échelle du Canada et qui a pour objectif de s'assurer que le tout s'y déroule de manière équitable pour les parieurs. Les coûts rattachés aux activités de l'Agence canadienne du pari mutuel sont recouvrés au moyen d'un prélèvement fixé à 0,8 % sur chaque dollar d'un pari engagé au Canada sur les courses de chevaux. Les plans stratégiques de l'Agence canadienne du pari mutuel visent à permettre la réglementation et la supervision des activités de pari mutuel sur les courses de chevaux de façon moderne, efficace et transparente.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

	Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
Dépenses prévues brutes	9 380 000	9 380 000	9 515 000	9 652 000
Moins revenus disponibles	(9 380 000)	(9 380 000)	(9 005 000)	(8 645 000)
Dépenses nettes prévues	0	0	510 000	1 007 000

Ressources humaines (Équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
35	35	35

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Déroulement équitable des paris mutuels pour les parieurs canadiens	Pourcentage des hippodromes et des salles de paris au Canada qui sont conformes au *Règlement sur la surveillance du pari mutuel* et qui sont inspectés par des agents de l'Agence canadienne du pari mutuel	100	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Pour garantir aux Canadiens qui engagent des paris que les activités de pari mutuel sont réalisées de façon équitable, l'Agence canadienne du pari mutuel[xliii] approuvera les activités de pari mutuel et procédera à des inspections connexes aux hippodromes et salles de paris du Canada. On pourra ainsi veiller au maintien de la conformité avec le *Règlement sur la surveillance du pari mutuel*[xliv] et les politiques connexes.

En 2015-2016, l'Agence continuera d'améliorer la nouvelle approche de supervision des activités de pari mutuel approuvées. Ce nouveau modèle favorisera une utilisation plus efficiente des ressources limitées, tout en permettant à l'Agence de réaliser son mandat, qui est d'assurer l'intégrité du système de pari sur les courses de chevaux.

L'Agence poursuivra la prestation continue de son programme national de contrôle des drogues équines alors qu'elle commence son exploitation dans le cadre d'un nouveau contrat d'analyse, et qu'elle s'apprête à remplacer l'entente de prélèvement d'échantillons qui prendra fin l'année

suivante. Ce programme est réalisé dans les hippodromes canadiens afin de s'assurer que les courses de chevaux ne sont pas influencées par l'administration inappropriée de drogues ou de médicaments aux chevaux de course.

Grâce au prélèvement fédéral effectué sur les paris mutuels, l'Agence canadienne du pari mutuel devrait disposer d'un budget de fonctionnement d'environ 9,38 millions de dollars en 2015-2016.

Programme 3.1 : Services internes

Description : Groupes d'activités connexes et de ressources administrés de manière à répondre aux besoins des programmes d'une organisation, et à lui permettre de remplir ses autres obligations organisationnelles. Les Services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui visent l'ensemble d'une organisation et non les activités et les ressources qui s'appliquent à un programme particulier. Les groupes d'activités et de ressources sont les suivants : Services de gestion et de surveillance, Services de communications, Services juridiques internes, Services de gestion des ressources humaines, Services de gestion des finances, Services de gestion de l'information, Services de technologies de l'information, Services de gestion des biens, Services de gestion du matériel et les Services de gestion des acquisitions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
149 502 365	149 502 365	147 198 390	147 198 389

Ressources humaines (Équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
1 370	1 362	1 359

Faits saillants de la planification

Tirer parti de l'information et des moyens technologiques pour améliorer les pratiques de gestion des affaires

Le Ministère continuera d'adopter et d'améliorer les solutions de gestion de l'information et de technologie de l'information pour favoriser la collaboration avec ses partenaires ainsi que la découverte et la protection des renseignements et des connaissances opérationnels au sein du Ministère. Il continuera aussi de soutenir le programme du gouvernement du Canada concernant le regroupement et la normalisation de ses travaux de renouvellement de ses sites Web, la migration vers un service commun de courriel, la préparation des applications au regroupement des centres de données, et la planification relative aux systèmes de ressources humaines et financières gérées par le gouvernement fédéral.

En 2015-2016, dans le cadre de la *Stratégie de modernisation des services de cinq ans*, Agriculture et Agroalimentaire Canada continuera de simplifier la prestation des services et d'accroître l'accès aux outils en ligne, et poursuivra l'automatisation des processus internes. Le Ministère continuera aussi de développer ses programmes actuels de formation des employés sur l'*Excellence du service*.

En harmonisant son approche aux priorités pangouvernementales en matière de modernisation de la gestion des ressources humaines, Agriculture et Agroalimentaire Canada met en œuvre des mesures visant à améliorer la façon dont il définit et fournit les services de ressources humaines à ses clients, en mettant l'accent sur le développement de fonctionnalités libre-service et l'amélioration de processus opérationnels, et en tirant parti des systèmes et de la technologie.

Faire preuve d'excellence grâce à la gestion des talents et du rendement

En s'appuyant sur la mise en œuvre de la *Directive sur la gestion du rendement*, le Ministère encouragera l'adoption d'un processus utile et interactif qui favorisera le développement des employés en vue de réaliser les priorités organisationnelles du Ministère.

Poursuivre l'engagement relatif à Objectif 2020

Agriculture et Agroalimentaire Canada s'est engagé à poursuivre la vision d'Objectif 2020 qui consiste à établir de nouvelles façons novatrices d'améliorer les pratiques opérationnelles et d'offrir à sa main-d'œuvre les outils et les processus appropriés pour répondre aux demandes actuelles et futures. Les activités du Ministère relatives à Objectif 2020 amèneront les employés à se mobiliser et permettront de développer des solutions durables qui répondent aux besoins de souplesse et d'adaptation. Des groupes de travail ministériels ont été créés pour poursuivre les efforts dans les trois principaux secteurs suivants : un leadership axé sur les résultats, une collaboration et des partenariats solides; et une communication ouverte et une meilleure circulation de l'information.

Section III : Renseignements supplémentaires

État des résultats prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des opérations d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les recettes sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Étant donné que l'état des résultats condensé prospectif est préparé selon la méthode de comptabilité d'exercice, et que les montants des dépenses projetées et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du Rapport sur les plans et les priorités sont établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses, les montants diffèrent.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouve sur le site Web d'Agriculture et Agroalimentaire Canada[xlv].

État des résultats condensé prospectif
Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2015
(en dollars)

Renseignements financiers	Résultats estimatifs 2014-2015	Résultats prévus 2015-2016	Écart
Total des charges	2 135 068 000	2 389 481 000	254 413 000
Total des revenus	63 979 000	62 584 000	(1 395 000)
Coût de fonctionnement net	2 071 089 000	2 326 897 000	255 808 000

Le coût de fonctionnement net d'Agriculture et Agroalimentaire Canada devrait s'élever à 2,3 milliards de dollars en 2015-2016, ce qui représente une hausse de 255,8 millions de dollars comparativement aux résultats estimés de 2014-2015. Cette hausse est principalement attribuable aux crédits estimatifs non utilisés et à d'autres rajustements en 2014-2015 pour les programmes de gestion des risques de l'entreprise, notamment le Programme d'aide aux agriculteurs en cas de catastrophe, Agri-stabilité et la Loi sur les programmes de commercialisation agricole.

Le total des dépenses devrait s'élever à 2 389 millions de dollars en 2015-2016. La majeure partie de ces dépenses sont sous forme de paiements de transfert au titre de la gestion des risques de l'entreprise (54,8 % ou 1 309 millions de dollars) et sont liées aux programmes ministériels dont il est question dans la section II du présent rapport. Les autres dépenses sont composées de 531 millions de dollars (22,2 % des dépenses totales) pour les sciences, l'innovation, l'adoption

et la durabilité, et de 188 millions de dollars (7,9 %) pour l'accès aux marchés, les négociations, la compétitivité du secteur et les systèmes d'assurance.

Le total des revenus devrait s'élever à 119,1 millions de dollars pour l'exercice financier 2015-2016. La majeure partie de ces revenus découlent de la vente de biens et services (63,4 % ou 75,5 millions de dollars). Les autres revenus comprennent 19,5 millions de dollars en intérêts (16,4 %) et 15,7 millions de dollars en primes d'assurance-récolte (13,2 %). Ces revenus sont présentés après déduction des revenus gagnés au nom du gouvernement (56,5 millions de dollars) dans les états financiers prospectifs récapitulatifs du Ministère.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires énumérés dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016*[xlvi] se trouvent sur le site Web du Ministère.

- Stratégie ministérielle de développement durable;
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus;
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de moins de 5 millions de dollars;
- Initiatives horizontales;
- Rapport d'étape sur les projets de transformation et les grands projets de l'État;
- Vérifications internes et évaluations à venir au cours des trois prochains exercices;
- Financement pluriannuel initial;
- Frais d'utilisation et des redevances réglementaires.

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des rep orts et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*[xlvii]. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Services des renseignements au public
Agriculture et Agroalimentaire Canada
1341, chemin Baseline
Ottawa (Ontario) K1A 0C5

Téléphone : 613-773-1000
Sans frais : 1-855-773-0241
Télécopieur : 613-773-2772
ATS/TTY : 613-773-2600
Courriel : info@agr.gc.ca
Site Web : http://www.agr.gc.ca

Annexe : Définitions

Architecture d'alignement des programmes : Répertoire structuré de tous les programmes d'une organisation qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.

dépenses non budgétaires : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues : En ce qui a trait aux rapports sur les plans et les priorités et aux rapports ministériels sur le rendement, les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.
Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du Ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son rapport sur les plans et les priorités et son rapport ministériel sur le rendement.

équivalent temps plein : Indicateur de la mesure dans laquelle un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui

sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

Rapport ministériel sur le rendement : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

Rapport sur les plans et les priorités : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

rendement : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

Résultat stratégique : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'Architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

[i] *Loi sur le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire* (L.R.C. (1985), ch. A-9) http://lois-laws.justice.gc.ca/fra/lois/A-9/

[ii] Lois, http://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/lois-et-reglements/?id=1180107359564

[iii] Partenaires et agences http://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/partenaires-et-agences/?id=1360701203481

[iv] *Cultivons l'avenir 2*, http://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/initiatives-ministerielles-importantes/cultivons-l-avenir-2/?id=1294780620963

[v] Cadre pangouvernemental, http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx

[vi] *Budget principal des dépenses 2015-2016*, http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/me-bpd-fra.asp

[vii] Agri-stabilité, http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1291990433266

[viii] Agri-investissement, http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1291828779399

[ix] Agri-protection, http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1284665357886

[x] Cadre Agri-relance, http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1387480598562

[xi] Programme des initiatives Agri-risques, http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1369851891708

[xii] *Programme de la Loi canadienne sur les prêts agricoles*, http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1288035482429

[xiii] Programme de paiement anticipé, http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1290176119212

[xiv] *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*, http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/A-3.7/

[xv] Programme de mise en commun des prix, http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1289934791790

[xvi] *Automne 2013 – Rapport du vérificateur général du Canada*, http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_201311_08_f_38802.html

[xvii] Programme d'assurance des prix du bétail dans l'Ouest, http://www.wlpip.ca/ (en anglais seulement)

[xviii] *Loi canadienne sur les prêts agricoles*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/f-2.7/index.html

[xix] Service des délégués commerciaux du secteur, http://www.ats-sea.agr.gc.ca/exp/5607-fra.htm

[xx] Programme de la marque Canada, http://www.marquecanadabrand.agr.gc.ca/intro/index-fra.htm

[xxi] Tables rondes sur les chaînes de valeur, http://www.agr.gc.ca/fra/industrie-marches-et-commerce/tables-rondes-sur-les-chaines-de-valeur/?id=1385758087741

[xxii] Programme Agri-marketing – Volet Systèmes d'assurance, http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1379687803531

[xxiii] Agence canadienne d'inspection des aliments, http://www.inspection.gc.ca/fra/1297964599443/1297965645317

[xxiv] Santé Canada, http://www.hc-sc.gc.ca/index-fra.php

[xxv] Programme des pesticides à usage limité, http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1286197216280

[xxvi] L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, http://www.hc-sc.gc.ca/ahc-asc/branch-dirgen/pmra-arla/index-fra.php

[xxvii] *Loi sur le libre choix des producteurs de grains en matière de commercialisation*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/m-1.5/index.html

[xxviii] Conseil des produits agricoles du Canada, http://www.fpcc-cpac.gc.ca/

[xxix] *Loi sur les offices des produits agricoles*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-4/

[xxx] Stratégies scientifiques, http://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/planification-et-rapports/apercu-des-strategies-scientifiques-de-la-direction-generale-des-sciences-et-de-la-technologie/?id=1405554689843

[xxxi] Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture, http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1331047113009

[xxxii] Volet Facilitation de la commercialisation et de l'adoption, http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1379526900252

[xxxiii] Initiative de recherche et développement en génomique, http://grdi-irdg.collaboration.gc.ca/fra/index.html

[xxxiv] Service national d'identification, http://www.agr.gc.ca/fra/science-et-innovation/centres-de-recherche/ontario/centre-de-recherches-de-l-est-sur-les-cereales-et-les-oleagineux/la-collection-nationale-canadienne-d-insectes-d-arachnides-et-de-nematodes/le-service-national-d-identification/?id=1270048222934

[xxxv] Ressources Phytogénétiques du Canada, http://pgrc3.agr.gc.ca/propos-about_f.html

[xxxvi] Favoriser le développement des entreprises, http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1359338007173

[xxxvii] Service de médiation en matière d'endettement agricole, http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1279223072999

[xxxviii] Programme objectif carrière, http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1280434970527

[xxxix] *Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-2.27/page-1.html

[xl] Emploi et Développement social Canada, http://www.edsc.gc.ca/fra/accueil.shtml

[xli] Programme de pâturages communautaires, http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1298388156452

[xlii] Programme canadien d'adaptation agricole, http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1396016168338

[xliii] Agence canadienne du pari mutuel, http://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/partenaires-et-agences/agence-canadienne-du-pari-mutuel/?id=1204043533186

[xliv] *Règlement sur la surveillance du pari mutuel*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-91-365/

[xlv] Site web d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, http://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/planification-et-rapports/rapports-financiers-du-ministere/?id=1281467902385

[xlvi] *Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016*, http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1422918881954

[xlvii] *Dépenses fiscales et évaluations*, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp